

**Rapport quinquennal de mise en oeuvre de la
Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013**



Le développement durable
au gouvernement du Québec :
**Exemples d'actions mises en oeuvre
dans le cadre des plans d'action
de développement durable**

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), avec la collaboration de 119 ministères et organismes de l'administration publique. Elle a été produite par la Direction des communications du MDDELCC.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Bureau de coordination du développement durable
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 23
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3848

Ou

Visitez notre site Web : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/exemples_actions.pdf

Référence à citer

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Le développement durable au gouvernement du Québec : Exemples d'actions mises en oeuvre dans le cadre des plans d'action de développement durable*. 2014. 62 pages. [En ligne]. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/exemples_actions.pdf (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-70868-1 (imprimé)
ISBN 978-2-550-70869-8 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.



Table des matières

Introduction	5
Exemples d'actions mises en oeuvre dans le cadre des plans d'action de développement durable.....	7
Orientation 1	
Informar, sensibiliser, éduquer, innover	7
Orientation 2	
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	13
Orientation 3	
Produire et consommer de façon responsable.....	17
Orientation 4	
Accroître l'efficacité économique	27
Orientation 5	
Répondre aux changements démographiques.....	29
Orientation 6	
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	33
Orientation 7	
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.....	39
Orientation 8	
Favoriser la participation à la vie collective	43
Orientation 9	
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	47
Annexe 1	
Listes des exemples d'actions réalisées dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.....	51



Introduction

Le [Rapport quinquennal de mise en oeuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013](#) dresse un portrait des mécanismes appliqués et de la contribution de l'ensemble des ministères et organismes visés par la Loi sur le développement durable à l'atteinte des 29 objectifs fixés par le gouvernement pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2013.

Cette contribution de l'administration publique québécoise s'est traduite principalement par l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action de développement durable (PADD). En mettant de l'avant et en publiant leurs plans d'action au plus tard le 1^{er} avril 2009, tous les ministères et organismes publics se sont engagés à mettre en oeuvre des actions pour permettre l'instauration graduelle d'un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. Près de 1 150 actions ont été réalisées par l'ensemble des ministères et organismes publics au cours de cette période.

En plus de s'inscrire dans la recherche d'un développement durable à travers l'exercice des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement (article 1 de la Loi sur le développement durable), la plupart de ces actions ont contribué à l'atteinte des objectifs prioritaires et des activités incontournables établis par la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Le présent document met en évidence et vient bonifier la liste des premiers exemples d'actions parue dans le Rapport quinquennal de mise en oeuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ce sont donc plus de 100 actions inspirantes réalisées au cours de la période 2008-2013 qui sont décrites dans le présent document et qui font état de manière concrète et tangible des avancées, mais aussi des efforts et du travail entrepris par l'ensemble des membres de l'administration publique du Québec pour réaliser la démarche gouvernementale de développement durable.

Ces actions permettent également de saisir l'ampleur des changements amorcés, qui se poursuivront au cours des prochaines années, dans la réalisation du virage visant à intégrer davantage la recherche d'un développement durable à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions gouvernementales.

Exemples d'actions mises en oeuvre dans le cadre des plans d'action de développement durable

Orientation 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Le gouvernement du Québec entend investir des efforts importants afin de mieux faire connaître la démarche de développement durable, ses exigences et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont associés. Par ces efforts, il compte inciter chaque membre de la société et plus particulièrement les ministères, organismes et entreprises publics à apporter leur contribution à la démarche gouvernementale. Afin d'y parvenir, la Stratégie établissait trois objectifs permettant de répondre à cette orientation prioritaire.

OBJECTIF 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en oeuvre.

OBJECTIF 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.



Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Dans le but de sensibiliser son personnel au développement durable, la CSST a développé, en 2009, un module de sensibilisation en ligne lui permettant d'atteindre un taux de sensibilisation de 87 % des employés. Pour assurer sa pérennité, la CSST a ajouté ce module aux formations en ligne obligatoires pour les nouveaux employés. Cette première étape du Plan a été suivie de la réalisation d'un module de formation à la prise en compte des principes de développement durable (une capsule Web, un module en ligne et un atelier en salle), élaboré conjointement avec les membres du Centre d'expertise des grands organismes (CEGO). Ces outils ont permis d'atteindre un taux de formation de 57 % du personnel ciblé au cours de la période 2012-2013.

Tous ces outils ont fait l'objet d'événements de partage dans l'objectif de les rendre disponibles gratuitement. D'ailleurs, plus d'une quarantaine d'organisations de la fonction publique québécoise en ont profité.

Centre d'expertise des grands organismes (CEGO)¹

La mise en commun d'outils et le partage des expériences en matière de développement durable

Le CEGO a pour mission de favoriser l'amélioration des services aux citoyens en encourageant le partage d'expertises et en mettant en commun les projets, les préoccupations et les réalisations des organismes membres. Au cours de la période 2011-2012, les organisations ont mis en commun leurs ressources et leurs expériences pour élaborer une série d'outils de formation sur la démarche de prise en compte des principes de développement durable permettant l'atteinte des objectifs gouvernementaux en la matière. Ils ont ainsi conçu une formation en trois volets comprenant une capsule Web fournissant des définitions et des applications liées aux 16 principes de développement durable, un module de formation en ligne sur la démarche de prise en compte de ces principes ainsi qu'un plan et un manuel de formation dans le but de réaliser la prise en compte sous la forme d'un atelier pratique.

Grâce à la générosité et à l'ouverture des responsables du CEGO, ces outils qui étaient destinés à leurs membres ont par la suite été

rendus disponibles, sur demande, à l'ensemble des organisations de l'administration publique. En 2013, 48 organisations avaient utilisé au moins un de ces outils dans le cadre de leur propre formation, ce qui en fait un outil de référence dans la démarche gouvernementale de développement durable.

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Au cours de la période 2011-2012, le personnel du MTQ disposant d'une adresse courriel ministérielle a été invité à participer à un module en ligne de sensibilisation au développement durable. Cet exercice visait à favoriser la compréhension de ce concept ainsi qu'à présenter la démarche gouvernementale de développement durable et sa mise en œuvre au MTQ. Afin de joindre son personnel ouvrier œuvrant au sein des directions territoriales et du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), le MTQ a produit, en 2012-2013, une adaptation vidéo du module en ligne de sensibilisation au développement durable. La présentation de cette vidéo a permis de sensibiliser, de mars à juin 2013, plus de 1 900 employés, ce qui représente plus de 75 % du personnel ouvrier réparti sur l'ensemble du territoire.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le MERN a développé un mini portail intranet visant à signaler des « bons coups » accomplis par le personnel en matière de développement durable. Ces gestes pouvaient, par exemple, se définir comme des actions innovantes, des façons originales d'accomplir ses tâches ou toutes autres solutions éclairées par les principes de développement durable qui ont pour effet de diminuer les impacts négatifs des actions et d'en augmenter les effets positifs sur les plans humain, environnemental et financier. Les gestes posés dans l'accomplissement de tâches ou dans le cadre d'activités personnelles ont permis de produire plusieurs manchettes, dont une série faisant état de « témoignages en navettage durable ». Ces capsules, agrémentées de photos, mettaient par ailleurs en évidence les actions réalisées et définissaient sommairement, pour chacune des dimensions, en quoi elles touchaient spécifiquement le développement durable.

¹ Les organisations membres du CEGO sont la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), la Commission des normes du travail (CNT), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), la Régie des rentes du Québec (RRQ), Revenu Québec, Services Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Ministère des Finances (MFQ) Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)

Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable

Plusieurs gestes d'application de cette action ont contribué à ce que le taux d'entrepreneurs donnant une définition adéquate du développement durable en entreprise augmente de 27 % à 53 % entre 2010 et 2013. Durant cette période, le taux de pratiques de gestion d'amélioration continue a augmenté de 8,6 % pour quatre enjeux de développement durable mesurés, atteignant 22 % en 2013².

Parmi les gestes mis en œuvre, une page Web consacrée au développement durable (plus de 6 000 visites en 2012-2013), comprenant un guide sur les bénéfices d'adopter une telle démarche en entreprise, a été créée. Le MEIE a tenu des kiosques d'information lors de divers événements. Il a accordé un soutien financier pour la réalisation d'activités de sensibilisation et de développement des compétences par des organismes partenaires (colloques, forums, formations ou activités de réseautage, tels le Sommet des gestionnaires en développement durable ou Unisféra. Des conseillers du MEIE ont été sensibilisés au développement durable en entreprise pour être en mesure d'informer et d'accompagner les clientèles.

Musées de la civilisation de Québec (MCQ)

Élargir la diffusion d'information et l'intégration des pratiques respectueuses d'un développement durable aux visiteurs (clientèle) et aux partenaires du Musée

Les Musées de la civilisation (Musée de la civilisation, Musée de l'Amérique francophone, Musée de la place Royale, Maison historique Chevalier et Centre national de conservation et d'études des collections) ont présenté de multiples activités culturelles aux différents publics et professionnels dans le cadre d'expositions ou d'événements conçus en partenariat avec les organismes engagés dans le développement durable. Les thèmes abordés étaient notamment la biodiversité, les droits des enfants, les changements climatiques, la diversité culturelle, la francophonie, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'architecture africaine et le respect de l'identité des Premières Nations et des Inuits. Au total, 25 activités ont été offertes lors de rencontres, de conférences, de pièces de théâtre, de spectacles de danse, de projections de films et des expositions. Les Musées de la civilisation ont participé à la réalisation de plusieurs engagements citoyens (dont le projet de culture-santé sur les thèmes de la mémoire, auprès des aînés, et de la musique, auprès des adolescents). Les Musées se sont également associés aux Premières Nations et aux Inuits, notamment par l'entremise d'une

consultation participative, dans le but de concevoir une exposition de synthèse et de référence sur la réalité autochtone du Québec et dans le monde.

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

Présenter le concept et les principes de développement durable aux parties prenantes de la Caisse (grand public, déposants, locataires, etc.)

La Caisse de dépôt et placement du Québec a entrepris de sensibiliser ses parties prenantes aux enjeux du développement durable. Elle a participé à la diffusion d'information en développement durable en lien avec son secteur d'activité par la publication d'un rapport sur l'investissement socialement responsable en 2009, puis par la tenue d'un séminaire sur l'investissement responsable à l'intention des déposants en 2011. Ce séminaire était axé sur la présentation de la politique de la Caisse sur ce sujet, son approche de dialogue avec les entreprises en portefeuille sur les enjeux et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le vote par procuration et l'intégration des éléments ESG dans le processus d'analyse des investissements. Des cas de figure ont été présentés afin d'illustrer comment la Caisse, entre autres par son dialogue avec les compagnies, incite celles-ci à adopter les meilleures pratiques ESG. À titre d'exemple, la Caisse a fait connaître ses préoccupations à une compagnie minière quant aux impacts environnementaux de certaines de ses activités. Au terme de ces discussions, la compagnie a développé une nouvelle technologie qui permet de réduire ces impacts. Poursuivant sur cet exemple, on note que les améliorations technologiques sont bénéfiques sur le plan environnemental, mais aussi qu'elles peuvent entraîner des économies de coûts d'exploitation.

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

La Caisse a également contribué à l'objectif gouvernemental en réalisant de nombreuses activités de sensibilisation et de formation en développement durable auprès de ses employés. Ces activités ont pris plusieurs formes, notamment la diffusion d'information dans le journal interne, la production d'un guide vert et de capsules ÉcoCaisse dans l'intranet, la présentation du plan d'action de développement durable de la Caisse lors des séances d'accueil des nouveaux employés, la tenue de conférences et la réalisation d'une semaine thématique sur le développement durable. Cette dernière activité, tenue du 19 au 23 avril 2010, a été l'occasion de rejoindre les employés par des activités concrètes telles que des conférences midi avec des représentants d'Équiterre et d'entreprises du Québec, des kiosques d'information présentant une foule de trucs et astuces pour consommer de façon plus responsable ainsi que des collectes de vélos usagés, de livres et de denrées non périssables.

² Source : *Sondage sur le développement durable à l'intention des entreprises du Québec*, MFEQ et MDDEFP, 2013.

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Élaboration d'un Agenda 21 de la culture

L'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C), rendu public le 5 décembre 2011, est un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs pour que le Québec fasse de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale. L'élaboration de l'A21C a notamment contribué à enrichir la réflexion gouvernementale sur les liens entre culture et développement durable. Elle a favorisé le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre. Tous les acteurs de la société sont conviés à la mise en œuvre de l'A21C.

Sur le plan gouvernemental, le MCC assume la maîtrise d'œuvre du chantier en culture auquel participent tous les ministères et organismes soumis à la Loi sur le développement durable. Il s'assure que son déploiement s'effectue selon les mécanismes de coordination et de reddition de comptes mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le MCC, en collaboration avec le MDDELCC, a notamment créé un groupe de travail interministériel en culture et développement durable et lancé la section A21C sur l'Extranet Développement durable du MDDELCC à l'intention des officières et des officiers en développement durable.

Plus largement, le MCC a poursuivi ses travaux afin de faire connaître la charte d'engagement de l'A21C, notamment par l'animation des réseaux sociaux Agenda 21 de la culture et par la mise à jour de son site Web (www.agenda21c.gouv.qc.ca).

En outre, les ministères de la Culture de la France et du Québec se sont associés pour organiser le Colloque international Culture et développement durable, qui s'est tenu à Paris, les 22 et 23 novembre 2012. Réunissant plus de 330 artistes, spécialistes, professionnels de la culture et du développement durable, décideurs politiques et représentants d'organisations internationales, le colloque a été l'occasion d'allier réflexion et action, de valoriser des pratiques innovantes, de créer des partenariats et de réfléchir à des stratégies visant une plus grande reconnaissance et une concrétisation du lien entre la culture et le développement durable.

Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Augmenter la production d'information statistique incluant les dimensions du développement durable au Québec

Depuis déjà près de 15 ans, l'ISQ fournit des informations statistiques qui ont toujours servi la réflexion et la prise de décision au Québec. Dans le but de dresser un portrait complet de sa production statistique sous l'angle du développement durable, l'ISQ s'est efforcé de bonifier ses publications au regard de ses trois

dimensions, notamment dans le cadre de ses bulletins statistiques régionaux du Québec. Il a de plus publié divers documents sous ce même angle, dont un dossier thématique présentant une revue de littérature au sujet de l'empreinte écologique ainsi qu'un état des connaissances en matière de comptabilité des écosystèmes au Québec et des services écologiques qui en découlent. Par ailleurs, l'ISQ poursuit la réalisation de travaux sur les comptes de l'environnement en partenariat avec les MO pour la production de nouvelles informations statistiques et l'ajout d'indicateurs dans le domaine du développement durable.

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Développer, en concertation avec les autres Fonds québécois de recherche et les partenaires concernés, un indicateur de l'ampleur de la recherche québécoise effectuée sur les thématiques du développement durable

Dans le but de favoriser le partage des expériences et des compétences en matière de développement durable, les trois Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont conjointement travaillé, en collaboration étroite avec le MDDELCC, l'ISQ et l'Observatoire des sciences et des technologies de l'Université du Québec à Montréal, à la conception d'un indicateur visant à dresser un portrait de l'ampleur des publications scientifiques québécoises produites sur des thématiques en lien avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Ces efforts ont donné lieu à la réalisation d'un indicateur permettant d'apprécier l'effort de recherche du Québec par rapport au reste du monde, notamment pour cerner les créneaux forts, les expertises émergentes et les pôles de recherche à développer.

Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)

Définir et intégrer, dans le document de soutien à la production du rapport annuel de gestion, une exigence en matière de développement durable

Le SCT a diffusé, en mars 2010, le Document de soutien à la production du rapport annuel de gestion 2009-2010. L'annexe 4 de ce document précise aux ministères et organismes les modalités d'élaboration de la section « Développement durable » de leur rapport annuel de gestion ou d'activité. En particulier, cette section du document, rédigée avec le MDDELCC, indique que les ministères et organismes doivent préciser leurs objectifs organisationnels, actions, cibles, indicateurs et résultats de l'année en lien avec les différents objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Bien que simple, cette action a eu des répercussions significatives sur la capacité collective de connaître, d'analyser et de communiquer les différentes initiatives réalisées au sein de la fonction publique québécoise dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable,

contribuant ainsi à fournir des éléments d'information essentiels à l'édification d'un portrait du développement durable au Québec. Cette action a également favorisé la transparence de la démarche gouvernementale de développement durable, permettant au public québécois de mieux connaître les actions réalisées et de s'assurer de l'engagement des organisations publiques envers le développement durable.

Société québécoise des infrastructures (SQI)

Favoriser le développement de nouvelles technologies écoresponsables

Dans le cadre de sa planification 2009-2012, la SQI a réalisé plusieurs bancs d'essai pour l'expérimentation de sources d'énergie renouvelable et de systèmes et matériaux innovants dans le but de développer l'utilisation de technologies écoresponsables en construction et exploitation d'immeubles.

Parmi ces projets, un système d'alimentation par énergie solaire d'une puissance de 18 kilowattheures (kW) a été réalisé dans la réserve faunique La Vérendrye en 2010, puis un mur et un chauffe-eau solaires ont été installés lors de la construction du poste de la Sûreté du Québec de Saint-Ambroise, en 2012. Ce mur, d'une superficie de 11,2 m², préchauffe l'air extérieur servant à la ventilation de l'immeuble et produit plus de 12 kWh d'énergie par an pour combler les besoins en chauffage. Il permet ainsi de réduire les émissions de GES du bâtiment de 8,5 tonnes d'équivalents de CO₂ par année.

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Élaborer et mettre en œuvre un cadre ministériel pour la priorisation de la recherche et de l'innovation favorisant entre autres le développement durable

Pour bâtir sa programmation de recherche annuelle, le MTQ favorise, depuis 2009-2010, les projets de recherche présentant une forte composante en développement durable. L'un des critères permettant de prioriser les projets de recherche consiste à évaluer leur degré d'intégration des principes de développement durable. Ainsi, en 2012-2013, 81 % des projets de recherche démarrés présentaient une forte composante en développement durable.

À titre d'exemple, le projet de recherche « L'intégration du développement durable dans le transport aérien et la gestion des aéroports au Québec », réalisé en collaboration avec le Groupe d'étude en management des entreprises de l'aéronautique (GEME Aéro) et la Chaire de recherche du Canada sur les normes de gestion du développement durable de l'Université Laval, a notamment fait l'analyse des principaux enjeux de développement durable liés au transport aérien, présenté un inventaire des meilleures pratiques et formulé des recommandations propres au contexte québécois.

Société d'habitation du Québec (SHQ)

Promouvoir et soutenir l'innovation ainsi que les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation

En favorisant la création d'habitations durables et abordables, la SHQ répond à un besoin essentiel et contribue à façonner les collectivités québécoises. Elle se veut active dans son domaine en organisant de nombreux événements qui mettent à l'avant-plan le développement de l'habitat durable et en y participant (Rendez-vous de l'habitation, Entretiens sur l'habitat, Réseau Habitat et Francophonie, Forum urbain mondial, etc.). La SHQ pose également plusieurs gestes pour soutenir l'amélioration des standards et des pratiques en habitation et encourage l'utilisation de nouvelles technologies.

À titre d'exemple, elle est une des premières organisations à construire un bâtiment résidentiel en ossature de bois de plus de quatre étages. Elle a de plus mis en place un projet pilote novateur s'appuyant sur la construction de deux immeubles à logements multiples abordables à haute efficacité énergétique. Enfin, en vue d'assurer un développement pérenne du Nord québécois, la SHQ travaille à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques pour la construction d'habitations nordiques, de même qu'à la construction au Nunavik d'un prototype d'habitation mieux adaptée au climat rigoureux et aux changements climatiques. En somme, la SHQ innove et met à profit son expertise en habitation dans une perspective de développement durable, avec l'objectif de servir de modèle auprès des acteurs du milieu et de ses partenaires.

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Proposer de nouvelles approches pour les programmes en visant le support et la reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable

Depuis sa création, RECYC-QUÉBEC est un partenaire important de l'industrie de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles. Dans le cadre de cette action, la société d'État a poursuivi son implication stratégique par le financement de projets technologiques et de bourses d'études supérieures favorisant l'avancement des connaissances reliées à la gestion des matières résiduelles au Québec. RECYC-QUÉBEC a également favorisé l'émergence des débouchés québécois pour différentes matières recyclables, améliorant le bilan environnemental du Québec tout en stimulant l'économie et en favorisant la création d'emplois.

Notamment, RECYC-QUÉBEC a octroyé 32 bourses d'études supérieures de 2009 à 2013 (24 maîtrises et 8 doctorats), contribuant ainsi au financement de projets académiques innovants. Les projets financés incluent notamment des thématiques telles que le développement d'une stratégie de commercialisation pour le compost produit par l'agglomération de Montréal, le recyclage des résidus papetiers pour la production de panneaux de fibres

et la tarification incitative comme outil à considérer pour réduire l'élimination des matières résiduelles au Québec. RECYC-QUÉBEC a également financé 64 projets dans le cadre du programme Implantation de technologies et développement des marchés pour un total de 12 318 000 \$ accordés depuis 2011, entre autres pour un projet de recyclage de polystyrène expansé par dissolution et pour un projet de micronisation de verre afin d'en faire un ajout cimentaire.

RECYC-QUÉBEC a également soutenu plusieurs organisations (Phénix de l'environnement, concours d'écoconception de NOVAE et prix Les Vivats qui récompensent les événements écoresponsables) qui permettent de mettre de l'avant les meilleures pratiques et d'inspirer les différents intervenants.

Société des alcools du Québec (SAQ)

Encourager la recherche et le développement

Depuis dix ans, la SAQ s'est engagée dans la valorisation du verre récupéré pour trouver des débouchés à cette matière. La création de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke a permis au génie québécois de mettre au point des applications concrètes pour le marché du Québec. Un investissement de 2 M\$ a rendu possible le développement d'une solution unique qui voit le verre broyé ou pulvérisé être incorporé dans le béton, le ciment et le pavé uni.

Après sept ans de travail, la SAQ est la première entreprise au monde à intégrer la poudre et les agrégats de verre au béton des planchers, des trottoirs et des pavés unis. Depuis 2012, des dalles de béton ont été coulées dans dix-huit succursales et un immeuble administratif. Remplaçant une grande partie des agrégats naturels calcaires et du ciment qui auraient été intégrés dans un mélange de béton traditionnel, cet ajout a permis de diminuer la quantité de matières premières extraites, diminuant d'autant les émissions de gaz à effet de serre qui auraient été produites. En intégrant des tessons de verre pour créer une finition originale au plancher, cette initiative aura permis de valoriser plus de deux millions de bouteilles de verre.

D'autres innovations intégrant la poudre de verre ont vu le jour plus récemment, dont une section de trottoir à Montréal ainsi qu'un mur de béton antibruit. Réalisée par la firme privée en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), cette dernière initiative, située à Boucherville, comprend 230 blocs de béton auxquels 25 tonnes de poudre de verre (53 000 bouteilles) ont été ajoutées.

Conjointement avec la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke et le centre de tri Tricentris, la SAQ s'est vu remettre une distinction en développement durable pour son innovation dans le traitement du verre dans le cadre du concours Contech, en 2012. La même année, le comité de sélection de la section du Québec et de l'est de l'Ontario de l'*American Concrete Institute* a choisi de décerner son Prix au Mérite annuel

à la SAQ pour ses actions novatrices qui ont contribué à la mise en valeur du béton et à l'avancement de son utilisation, ainsi que pour ses efforts dans le développement d'une technologie permettant de recycler le verre dans la fabrication du béton.

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)

Favoriser l'émergence de nouveaux produits et de façons de faire novatrices

Depuis 2009, l'ITHQ intègre à ses activités de recherche et de veille en hôtellerie et restauration une attention accrue au développement durable. Ceci lui a permis de recenser les pratiques novatrices émergentes dans ces domaines et de les faire connaître en mettant au point de nouveaux produits et services destinés aux intervenants du milieu.

Notamment, l'ITHQ a entrepris d'accompagner les professionnels de la restauration dans leur démarche de recherche d'une meilleure offre alimentaire à prix abordable. L'Institut a ainsi lancé le programme « La santé au menu », qui vise à améliorer l'offre alimentaire destinée aux jeunes de 0 à 17 ans et aux membres de leur famille. Ce programme a pour objectif, plus particulièrement, de réviser les connaissances nutritionnelles de base et les pratiques des cuisiniers et gestionnaires œuvrant dans les établissements de restauration, dont les casse-croûtes d'arénas, les lieux de restauration rapide et ceux de type familial ainsi que les cafétérias d'écoles. L'ITHQ a ainsi développé de multiples outils afin d'accompagner les professionnels désireux d'effectuer un virage santé dans leur établissement, notamment des guides de recettes, des capsules vidéo sur la réalisation et la commercialisation de recettes santé et un outil de gestion de la performance des petits établissements de restauration. L'Association des restaurateurs du Québec et l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives ont contribué, à titre de partenaires de réalisation du projet « La santé au menu », à créer un effet de levier dans leurs milieux respectifs.



Orientation 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

La gestion et la réduction des risques qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que sur l'environnement nécessitent des efforts intégrés de promotion et de sensibilisation qui concernent toutes les sphères de la société. Les problématiques de protection de la population, de prévention des risques et de gestion des problèmes liés à l'environnement, aux pratiques et aux habitudes de vie exigent des actions coordonnées de plusieurs acteurs. C'est dans cette optique que la Stratégie proposait deux objectifs afin de répondre à ces problématiques.

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

École nationale de police du Québec (ENPQ)

Poursuivre et améliorer la diffusion d'information et l'offre de services favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel et des clientèles

Dans le but d'offrir des services de qualité et de contribuer efficacement à la réalisation de sa mission, l'ENPQ s'est dotée d'une action visant à maintenir et améliorer la santé des membres de son personnel. Par l'entremise de l'action de son Comité sur la qualité de vie au travail (QVT), l'ENPQ a ainsi procédé à l'implantation d'un programme de parrainage et de reconnaissance des employés. Elle s'est également assurée de favoriser un milieu de travail sain et de qualité en évaluant l'ergonomie et l'uniformité des postes de travail et en rendant disponible son offre de vaccination directement sur le site de l'École. Elle a de plus sensibilisé les employés de la cuisine à l'utilisation de produits pouvant présenter un risque potentiel et traité avec eux des différentes mesures de prévention. Enfin, l'ENPQ a développé de nouveaux outils de protection capables de diminuer avec succès les risques de lésions professionnelles lors des formations qui utilisent le menottage et elle a sensibilisé les instructeurs aux risques de blessures auxquels les comédiens sont exposés. Tous ces gestes ont permis une réduction globale, en 2012, de 30,5 % des absences du personnel pour cause de maladie ou d'accidents du travail par rapport à 2008.

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Plan d'action de développement durable 2008-2010

Intégrer une perspective de développement durable aux activités d'information et d'éducation en matière de sécurité routière en mettant en évidence les retombées des comportements responsables sur la route

En 2010, le nouveau programme d'évaluation à la conduite qui vise des comportements plus sécuritaires a été lancé dans les écoles de conduite. Basé sur plusieurs principes de développement durable (précaution, prévention, protection de l'environnement, accès au savoir), le programme introduit la notion de l'écoconduite.

Plan d'action de développement durable 2011-2015

Améliorer l'approche de prévention dans les programmes de la Société

En continuité avec l'action 2 de son précédent plan d'action, la SAAQ a implanté la nouvelle méthode d'évaluation des conducteurs. Dans cette même optique de prévention, le délai de traitement initial de l'évaluation de la capacité à conduire des clientèles à risques a été réduit. Toujours dans l'optique de promotion de la sécurité routière, la SAAQ a fourni une aide financière aux corps policiers pour l'acquisition de systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation.

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Sensibiliser les jeunes au programme d'éducation à la prévention (Défi prévention jeunesse et Sécurité premier emploi) afin qu'ils adoptent des attitudes et des comportements sains et sécuritaires

La CSST contribue au développement d'une culture de prévention chez les jeunes Québécois grâce à son programme d'éducation double, Défi prévention jeunesse et Sécurité premier emploi. Les deux volets visent à conscientiser les jeunes d'âge scolaire à la détection, puis à la prévention des risques pour la santé et la sécurité. Le premier, lancé officiellement en 2001, favorise l'acquisition d'habitudes de prévention dès le plus jeune âge en apprenant aux enfants à détecter les risques dans la vie quotidienne. Le volet Sécurité premier emploi, instauré en 2010, vise plus spécifiquement les risques dans les milieux de travail et s'adresse davantage aux jeunes qui sont plus près d'accéder à l'emploi.

Dans le cadre de ce programme, la CSST invite les écoles à soumettre des projets pouvant couvrir un large éventail de risques liés à la santé et la sécurité, notamment les risques chimiques et biologiques (produits toxiques, virus), les risques psychosociaux (violence, stress), les risques ergonomiques et les dangers de chute. Par exemple, une école secondaire a demandé à ses élèves de répertorier les produits chimiques dangereux utilisés dans les différents lieux de travail de l'école, puis de concevoir des affiches de mise en garde destinées aux usagers des locaux. Dans un autre registre, un centre de formation professionnelle a invité ses étudiants à animer à tour de rôle une séance d'exercice en début de cours afin de les sensibiliser à l'importance de l'échauffement musculaire pour prévenir les risques de blessure liés à un travail physique (risques ergonomiques).

Au total en 2013, il y a eu 1 083 projets répartis dans 502 écoles. De ces projets, 886 s'inscrivent dans le volet Défi prévention jeunesse et 197, dans le volet Sécurité Premier emploi. Ce sont environ 216 235 jeunes qui ont ainsi été sensibilisés par un projet d'éducation à la prévention.

Musées de la civilisation (MCQ)

Intégrer une perspective de développement durable aux activités d'information et d'éducation en matière de santé publique en mettant en évidence les retombées des comportements responsables

Depuis plusieurs années, les Musées de la civilisation multiplient les initiatives visant à offrir à tous un accès à leurs collections ainsi qu'à leurs contenus culturels. Ils s'emploient à aller à la rencontre de la population, particulièrement vers ceux qui ne peuvent se rendre dans ses musées. Par ce type d'action, les Musées contribuent à briser les frontières de la solitude et de l'exclusion sociale de certains groupes, favorisant le développement de conditions favorables à la santé et à l'épanouissement personnel et social des publics visés. C'est notamment le cas avec les programmes *Réminiscence*, quand le passé aide le présent et *Vues et visages de jeunes*, qui ciblent

respectivement les aînés résidant dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les jeunes vivant dans des conditions socioéconomiques précaires.

Le programme *Réminiscence, quand le passé aide le présent* encourage le mieux-être et le dialogue chez les aînés en leur permettant de revivre des fragments de leur vie passée au sein même des CHSLD. En association avec le Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord, les Musées ont d'abord recréé, dans deux CHSLD, un environnement multisensoriel imprégné d'histoire où les résidents sont transportés au temps de leur jeunesse, au moyen, entre autres, d'une murale en trompe-l'œil recréant un magasin général, d'une série d'activités éducatives adaptées aux limitations physiques et cognitives des aînés en perte d'autonomie ainsi que de l'exposition d'artefacts représentant leur époque. À partir de ce projet pilote, une trousse d'activités légère a été conçue et celle-ci est maintenant implantée dans 58 CHSLD un peu partout au Québec. Pour sa part, le programme *Vues et visages des jeunes* a été réalisé avec la maison des jeunes L'Ouvre-Boîte du Quartier, à Québec. Accompagnés par des professionnels (musiciens, photographes et vidéastes), des jeunes en situation économique précaire ont été initiés à des techniques artistiques leur permettant d'exprimer leurs projets et leurs rêves et de poser un regard sur eux-mêmes et sur leur milieu.

En somme, par ces projets, les Musées de la civilisation mettent à profit leurs expertises et le pouvoir de l'expérience culturelle pour rejoindre des groupes sociaux autrement marginalisés, contribuant ainsi à favoriser la santé psychologique et la qualité de vie de membres plus vulnérables de la société.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Promouvoir et favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires chez le personnel et les clientèles du Ministère et du réseau de la santé et des services sociaux en offrant des environnements alimentaires sains

Les habitudes de vie, comme celles liées à l'alimentation, sont des facteurs déterminants de la santé et de la sécurité des personnes. Or, les choix alimentaires individuels sont fortement influencés par les environnements physiques, socioéconomiques et culturels. Par exemple, l'environnement alimentaire d'un établissement influence directement les choix personnels et sociétaux relativement aux habitudes alimentaires des usagers et du personnel. Ainsi, au-delà des choix faits par l'individu, la responsabilité des choix alimentaires est aussi collective.

Dans ce contexte, le MSSS a élaboré un cadre de référence afin d'appuyer et de soutenir les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'adoption d'une politique alimentaire visant le bien-être des patients, des résidents, du personnel et des visiteurs. Le cadre de référence a été adopté et diffusé dans le réseau de la santé et des services sociaux en juillet 2009. Au 31 mars 2013, pas moins de 90 % des établissements avaient adopté une politique alimentaire à la suite de cette action. Le réseau de la santé et des services sociaux est constitué d'environ

300 établissements et de plus de 1 700 points de service. En 2011-2012, ce sont plus de 101 millions de repas qui ont été servis aux différentes clientèles. Par cette action, le MSSS a ainsi soutenu la création d'environnements favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie partout au Québec.

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Réaliser et encourager la mise en place de mesures visant à améliorer la mobilisation des intervenants des divers milieux et à accroître l'efficacité de leurs actions au moment et à la suite des sinistres

Dans le but d'offrir des services de qualité et de contribuer efficacement à la réalisation de sa mission, Le MSP a posé une série de gestes dans le but d'accroître les capacités de réponse de la société québécoise aux sinistres et ainsi limiter leurs conséquences néfastes sur les milieux touchés. À titre d'exemple, une grande première a eu lieu au Québec à l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, avec « La Grande Évacuation » qui s'est tenue le 12 octobre 2011. Sous le coup de 19 h, quelque 160 services municipaux de sécurité incendie répartis dans plus de 220 municipalités au Québec ont accompagné des parents et leurs enfants dans l'exercice d'évacuation de leur résidence. Les familles ont aussi été invitées à poser d'autres gestes qui peuvent leur sauver la vie lors d'un incendie, comme vérifier le fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée et préparer un plan d'évacuation de leur résidence.

Le 7 décembre 2011, le gouvernement du Québec a établi le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, qui remplace trois programmes généraux adoptés en 2003. Ce nouveau programme général d'aide financière consolidé vise à favoriser davantage le retour à la vie normale des sinistrés par l'octroi d'une aide financière actualisée aux particuliers, aux entreprises, aux organismes ainsi qu'aux municipalités affectés par des sinistres dont les risques sont non assurables ou généralement non souscrits sur le territoire québécois, tels que les débordements de cours d'eau et les mouvements de sol. Il intègre de nouvelles mesures prévoyant, notamment, une indexation des montants maximums d'aide financière. L'aide gouvernementale peut donc être versée dans les meilleurs délais à la suite d'un sinistre par la signature d'un arrêté et permettre ainsi aux sinistrés d'entreprendre rapidement les actions visant leur rétablissement.

Par ailleurs, la nouvelle interface Web « Vigilance – surveillance des crues » a été mise en ligne le 5 décembre 2012 sur le site Internet du MSP. Cette interface cartographique et textuelle, consacrée à la surveillance des crues, permet de communiquer le niveau de risque à la population. Sur les cours d'eau où des stations hydrométriques sont installées, les lectures des débits et des niveaux observés sont rendues disponibles en direct sur cette interface. Grâce à la connaissance accumulée par les différents partenaires en sécurité civile, les débits et les niveaux des cours d'eau sont associés à des seuils d'inondation pouvant générer des conséquences plus ou moins importantes. Les citoyennes et citoyens du Québec peuvent suivre en temps réel l'évolution des cours d'eau de leur région qui sont surveillés.

Orientation 3

Produire et consommer de façon responsable

La production et la consommation responsables constituent des enjeux où le gouvernement du Québec entend exercer un leadership, notamment en adoptant des pratiques de gestion environnementale, en intégrant des critères d'écoresponsabilité et de responsabilité sociale dans ses processus d'achat ou d'attribution de contrats et en encourageant la responsabilisation des entreprises. Afin de répondre à cet enjeu, la Stratégie proposait cinq objectifs auxquels les organisations étaient invitées à contribuer par la mise en œuvre d'actions concrètes.

OBJECTIF 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

OBJECTIF 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

OBJECTIF 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

OBJECTIF 10

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.



Société des loteries du Québec (Loto-Québec)

Mettre en oeuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement coresponsable

Au cours des dernières années, Loto-Québec a posé différents gestes visant à mettre en place des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement coresponsable. Pour ce faire, Loto-Québec s'est assurée de prendre en compte les principes de développement durable dans le processus d'acquisition, notamment en développant des outils d'aide à la décision pour les approvisionneurs et les requérants internes. Elle s'est également assurée d'obtenir, de maintenir et de mettre à jour les certifications afférentes à différents programmes de gestion environnementale des bâtiments pour l'ensemble des actifs et de poursuivre la réalisation de divers programmes visant les économies d'eau et d'énergie ainsi que la réduction de la quantité de déchets voués à l'enfouissement pour ses établissements.

À titre d'exemple, des critères de développement durable ont été intégrés dans plusieurs appels d'offres et dans la disposition finale des biens. Loto-Québec évalue lorsque possible la pertinence d'inclure ou non le critère visant le coût total de propriété (CTP). Elle a par ailleurs travaillé à sensibiliser ses acheteurs aux questions du cycle de vie et de l'achat responsable, et elle participe activement aux activités de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR). Au 31 mars 2013, Loto-Québec avait obtenu la certification BOMA BEST pour douze de ses établissements, dont deux sont également certifiés LEED argent, permettant ainsi d'améliorer l'efficacité énergétique moyenne des bâtiments de 13 % en 2011-2012 par rapport à 2006-2007. Elle a de plus réduit sa consommation d'eau de 7,1 % en 2012 par rapport à 2009-2010. Par ailleurs, Loto-Québec a procédé en 2012 à l'installation d'une première borne de recharge électrique au Casino de Charlevoix/ Fairmont Manoir-Richelieu et conclu une entente entre la Société des Casinos du Québec et le Circuit électrique pour le déploiement prochain de bornes de recharge électrique dans d'autres casinos. Enfin, un seuil minimal de durabilité pour la gestion responsable d'événements, entre autres inspiré de la norme 9700-253 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), a été établi pour les événements internes et a influencé positivement l'ensemble des organisateurs d'événements en vue de mieux respecter les principes de gestion responsable.

Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Mettre en oeuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Par sa mission et son rôle stratégique au sein du gouvernement du Québec, le CSPQ influence les gestes écoresponsables des MO. Grâce à ses efforts soutenus en vue d'intégrer le développement durable dans ses pratiques, le CSPQ s'est engagé à revoir et bonifier son offre de produits et services pour qu'elle soit plus écoresponsable.

À cet effet, le CSPQ a procédé à la mise à jour de sa politique interne d'acquisitions écoresponsables afin d'introduire une liste de contrôle ainsi que la mise en oeuvre de nouvelles pratiques d'acquisitions répondant à plus de critères d'écoresponsabilité. Le CSPQ a d'ailleurs formé ses conseillers en approvisionnement en ce sens.

Le CSPQ a par ailleurs généré l'inscription automatique au bulletin de paie électronique pour l'ensemble des employés disposant d'un accès en ligne au site Mon espace, évitant ainsi l'envoi de 1,7 million de feuilles de papier uniquement pour la période 2011-2012. Il a mis fin à l'impression annuelle des 5 000 exemplaires du catalogue des Publications du Québec pour l'offrir uniquement en version électronique. Il a procédé à l'élimination de l'offre permettant de commander de l'eau de source embouteillée et a aussi poursuivi la disposition écologique des téléphones cellulaires, des ordinateurs et des assistants personnels sur la base d'une entente avec un centre de formation en entreprise et récupération (CFER) œuvrant dans la région de la Capitale-Nationale. Le CSPQ a, en outre, créé un répertoire de produits et services écoresponsables ainsi qu'un système facilitant le repérage des établissements écoresponsables dans son Répertoire électronique des tarifs préférentiels hôteliers. Il cherche désormais, lorsque c'est possible, à favoriser l'inclusion de spécifications liées au développement durable dans ses appels d'offres.

Par ces outils, le CSPQ renseigne les organisations publiques sur son offre écoresponsable et contribue à sensibiliser ces dernières aux impacts environnementaux et sociaux de différents produits et services.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Favoriser les achats écoresponsables

Depuis 2008, l'AMF s'est engagée à prendre des mesures afin de s'assurer de mettre en place des pratiques écoresponsables dans ses opérations quotidiennes et dans les travaux liés à sa mission. De façon proactive, elle a révisé certaines façons de faire en ce qui a trait à ses choix de consommation en instaurant de façon générale une clause vérifiant la participation des soumissionnaires en matière de développement durable dans ses appels d'offres. Parallèlement, l'AMF a mis en place une directive visant l'édition écologique de ses publications, directive qui exige l'utilisation de papier écologique fait de fibres recyclées et le recours à des imprimeurs certifiés FSC situés à proximité de ses bureaux pour diminuer le transport des documents. Elle a également implanté un nouveau système de dépôt direct des versements aux partenaires du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (FESG) et elle permet désormais le transfert de documents électroniques de façon sécurisée via son Service de transfert de fichiers, ce qui réduit l'utilisation de papier ou d'autres supports dans ses communications avec ses clientèles. L'AMF a également mis en oeuvre, au cours de la période 2011-2012, un CGE afin de mieux prendre en compte les principes de développement durable et ainsi rehausser le niveau de sa participation.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Le MIDI a accompli plusieurs gestes en lien avec la gestion environnementale et les acquisitions écoresponsables, dont l'adoption de la Politique du bureau vert et des directives afférentes (directive pour l'organisation d'événements écoresponsables et carboneutres et directive sur l'édition et l'impression écoresponsables), la mise en œuvre d'une politique et d'une grille d'acquisitions écoresponsables, l'élaboration d'un CGE et d'un plan de gestion environnementale et le déploiement d'activités organisées par l'Éco-comité (conférence à l'occasion du Jour de la Terre, promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets).

Mettre en œuvre des mesures de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du Ministère

À la suite de la réalisation d'un inventaire annuel de ses émissions de GES générées dans le cadre de ses activités (consommation énergétique des édifices, déplacements d'affaires, etc.), le MIDI a adopté puis mis en œuvre la Stratégie ministérielle de compensation des GES 2011-2013, notamment en procédant à l'achat de crédits compensatoires de carbone pour les émissions de GES du 360 McGill auprès de Carbone boréal, un projet de plantation d'arbres de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le MIDI a également élaboré et réalisé en 2011 un plan de navettage durable, en plus de participer à des activités de sensibilisation pour l'utilisation du transport en commun et du transport actif (Opération vélo-boulot, En ville sans ma voiture et Défi Entreprise). L'implantation de mesures favorisant l'adoption de modes de transport durables lui a d'ailleurs permis de remporter le prix Entreprise vélosympathique 2011 remis par Vélo Québec.

Société des alcools du Québec (SAQ)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

La SAQ s'est engagée à revoir ses besoins et ses habitudes de consommation et à mieux contrôler et minimiser l'impact de ses activités, notamment en visant une gestion plus responsable de ses approvisionnements en produits, biens et services. À cet effet, elle s'est dotée d'une politique d'approvisionnement responsable afin de maintenir, dans les meilleures conditions qui soient, une sélection appropriée de produits et de services répondant aux besoins de ses requérants internes et de sa clientèle, tout en maintenant de saines relations commerciales avec ses fournisseurs. Cette politique représente un énoncé de valeurs environnementales, sociales et économiques et s'avère être un guide à tous les employés et fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

La SAQ a de plus élaboré 17 guides d'achats définissant en détail les critères minimaux à respecter ainsi que les meilleures pratiques à envisager lors des appels d'offres. Elle a également adopté une directive officielle spécifiant, pour toute personne autorisée à effectuer l'achat d'un bien ou d'un service, la responsabilité de vérifier si des critères d'approvisionnement responsable minimaux doivent être exigés. Pour assurer le succès de la démarche, une gouvernance a été mise sur pied afin de traiter d'approvisionnement responsable; un comité orienteur et un comité directeur, composés de représentants des principaux services touchés, sont responsables d'établir et d'approuver les grandes orientations. Une formation théorique a également été offerte à l'ensemble des tables de gestion de l'entreprise ainsi qu'aux principaux requérants responsables des types de biens ciblés.

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Élaborer un cadre de gestion environnementale qui permettra à la CCQ d'évaluer l'empreinte écologique de ses pratiques

La CCQ a agi de façon proactive pour réduire les impacts liés aux déplacements de ses employés grâce à la mise en place d'un plan de gestion des déplacements et d'une série importante de mesures visant à réduire l'utilisation de l'automobile en solo. Notamment, dans le contexte du déménagement de son siège social et du réaménagement de son bureau régional, la CCQ a mobilisé des ressources humaines et investi des sommes importantes dans une politique ambitieuse de transport durable pour ses employés.

L'élaboration de cette politique a pu se faire grâce à un partenariat avec un centre de gestion des déplacements de Montréal. Les principes directeurs qui ont guidé celle-ci étaient la réduction des impacts environnementaux de l'organisation ainsi que l'essor de l'utilisation du transport en commun parmi ses employés. Le plan d'action qui en a découlé a permis de mettre en œuvre une série de gestes, dont des entretiens personnalisés qui ont notamment été menés dans le but d'accompagner les employés vers de nouvelles solutions de transport adaptées et durables ainsi que l'établissement d'un programme mobilisateur de covoiturage. La CCQ a réussi à faire de ce déménagement un levier pour encourager ses employés à adopter de meilleures habitudes de transport et ainsi contribuer au développement durable de la communauté et de l'environnement.

L'engagement soutenu de la CCQ dans l'implantation de mesures de promotion des solutions de rechange à l'auto solo lui a valu un prix de reconnaissance par les centres de gestion des déplacements du Grand Montréal à l'occasion du petit déjeuner des entreprises « Leaders en transport durable ». L'application de ce programme a permis à la CCQ d'éviter l'émission de quelque 280 tonnes de gaz à effet de serre (GES)³ dans l'atmosphère durant l'année 2012.

3 Calcul basé sur la moyenne des distances parcourues par les équipages de covoiturage de la CCQ en 2012.

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

Mettre en place des mesures de gestion environnementale des immeubles

Au cours des dernières années, la branche immobilière de la Caisse a obtenu une certification BOMA BESt pour l'ensemble des immeubles qu'elle gère au Québec. Cette certification est octroyée aux immeubles ayant respecté des critères rigoureux relatifs au développement durable. La branche immobilière a également mis en place des programmes de compostage dans treize de ses immeubles. À titre d'exemple, en 2012, des bacs à compostage ont été installés sur deux terrasses ainsi que dans l'espace repas du Centre CDP Capital.

La branche immobilière s'est non seulement attaquée aux impacts environnementaux de ses immeubles, mais elle a également fait preuve d'exemplarité dans le domaine des transports. En effet, en 2012, elle a procédé à l'installation de pas moins de 62 bornes de recharge pour voitures électriques dans ses 16 immeubles de bureaux et centres commerciaux au Québec. Cette initiative permet d'offrir un service supplémentaire à la clientèle et d'élargir le réseau des bornes de recharge électrique, en couvrant la région du centre-ville de Montréal et en complétant le corridor Montréal-Trois-Rivières-Québec. Cette initiative verte a été menée en collaboration avec une jeune entreprise québécoise de haute technologie, qui fournit les bornes de recharge. Au 31 décembre 2012, ces nouvelles bornes représentaient près du tiers du réseau public de recharge pour véhicules électriques du Québec.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

La RAMQ a entrepris de nombreuses actions afin de contribuer aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, en réalisant en 2011, notamment, une analyse environnementale qui a permis de définir les principaux aspects environnementaux de l'organisation ayant des impacts sur l'environnement. Les résultats de cette analyse ont conduit à l'adoption d'un cadre et d'un plan de gestion environnementale.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, plusieurs interventions reliées au bâtiment ont été réalisées, dont la fermeture des lumières sur les étages à partir de 18 h 30 ainsi que la réalisation d'un projet d'efficacité énergétique, soit celui du remplacement du système de ventilation. Ces mesures ont eu pour effet de générer une économie d'énergie équivalant à la consommation de 165 maisons unifamiliales.

En matière de consommation d'eau, la modernisation des équipements des salles de toilettes, le remplacement des tours d'eau

et l'installation d'un refroidisseur à sec sur le toit du siège social ont permis d'abaisser de manière considérable la consommation d'eau de près de 45 % depuis 2008.

Grâce aux efforts entrepris en gestion des matières résiduelles, notamment l'ajout d'un bac de récupération pour les matières recyclables aux postes de travail des employés, la RAMQ s'est vu décerner, en 2013, la certification « ICI ON RECYCLE! » niveau 3 (Argent) de RECYC-QUÉBEC. Cette distinction vise à reconnaître les établissements ayant atteint de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles d'un taux minimum de 70 %. De plus, grâce à son programme de compostage, la RAMQ évite annuellement l'émission d'environ 90 tonnes métriques de GES, ou l'équivalent de la quantité annuelle moyenne produite par 8,5 personnes au Québec.

Enfin, tous les contrats de la RAMQ associés aux projets de rénovation, de construction et de réaménagement générant des matières résiduelles comprennent des clauses traitant de la gestion des déchets. Notamment, pour les projets plus complexes, la RAMQ exige de l'entrepreneur qu'il produise une documentation étoffée certifiant l'application de mesures et de procédures exhaustives de gestion des déchets, de recyclage et de réutilisation ou de réemploi de matériaux recyclables et réutilisables.

Société québécoise des infrastructures (SQI)

Contribuer à la réduction des émissions de GES

Au cours des dernières années, la SQI a déployé de multiples efforts afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de GES de ses bâtiments. Ces efforts ont porté leurs fruits, permettant une réduction de la consommation d'énergie du parc immobilier de 13,7 % et des émissions de GES de 16,4 % en 2012-2013 par rapport à l'année de référence 2010-2011.

La diminution de la consommation d'énergie s'explique notamment par la réalisation de 56 projets d'efficacité énergétique. Par exemple, la rénovation majeure de l'édifice l'Atrium, à Québec, a permis une réduction de la consommation d'énergie de 48 %, tandis que l'édifice Marie-Guyart, toujours à Québec, a réduit sa consommation de près de 10 %. La diminution des émissions de GES a été réalisée grâce à l'application, tant dans les propriétés existantes que dans les nouvelles constructions, d'un éventail de mesures écoénergétiques, dont le recours à la géothermie, l'usage de systèmes d'éclairage performants et l'optimisation de la gestion automatisée des systèmes électromécaniques. Ces mesures ont permis une réduction cumulée de 9 323 tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (CO₂) depuis 2010-2011.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2012-2013, la SQI a procédé à la vérification, par un auditeur externe indépendant, d'une partie de ses réductions d'émissions de GES pour la période se terminant le 31 décembre 2010. La vérification, conduite conformément à la norme ISO 14064 3 : 2006, couvrait les mises à niveau et le remplacement ou l'optimisation des systèmes de chauffage, de

ventilation et de climatisation dans 51 bâtiments dans l'ensemble du Québec. Elle a permis d'établir une réduction des émissions de GES de 37 997 tonnes d'équivalents CO₂.

Société des alcools du Québec (SAQ)

Accroître l'efficacité énergétique du transport

Dans le but de continuer à minimiser l'impact environnemental de ses activités, la SAQ s'est engagée à améliorer l'efficacité énergétique de sa flotte de camions, notamment en formant ses chauffeurs à l'écoconduite et en analysant les innovations qui réduisent la consommation d'énergie de ses véhicules. Elle a ainsi fait l'acquisition de six camions diesel-électriques, ce qui a permis de réaliser depuis 2009 un gain énergétique de 24 % par rapport aux camions à propulsion diesel standard. La SAQ a également procédé à l'installation d'ordinateurs de bord dans tous les véhicules lourds afin d'optimiser quotidiennement les routes de livraison, de mieux suivre la conduite des chauffeurs et de limiter la vitesse des camions à 95 km/h sur la route. Elle a de plus procédé à l'installation de pneus simples à bande large, de freins à disque plus légers, performants et durables ainsi que de modules de chauffe-cabine pour éliminer la marche au ralenti sur tous les nouveaux camions. Au cours des derniers mois, la SAQ a par ailleurs ajouté à sa flotte 13 semi-remorques de 53 pieds à trois essieux avec une capacité de charge accrue permettant de transporter en moyenne quatre palettes supplémentaires. Elle poursuit également l'installation de déflecteurs et de jupes aérodynamiques sur tous les nouveaux tracteurs et remorques, réduisant ainsi jusqu'à 8 % la consommation d'essence. Enfin, elle participe au maintien d'une veille technologique avec le *Performance Innovation Transport* (PIT) et les energotests, et elle a offert une formation théorique sur l'écoconduite aux livreurs de Montréal et de Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles du Canada. L'ensemble de ces efforts a permis un rendement en 2012-2013 de 18,7 caisses transportées pour chaque litre de carburant consommé (par rapport à 15 caisses/litre en 2003).

Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ)

Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes

BAnQ a réalisé une série de gestes qui lui ont permis de réduire considérablement la quantité d'énergie et de ressources utilisées dans le cadre de son fonctionnement et de ses activités courantes. En plus de procéder annuellement à l'analyse de la consommation énergétique de ses installations, ce qui a permis à l'institution de constater une diminution de la consommation énergétique de l'ordre de ± 12 % entre 2008 et 2013, BAnQ a instauré un plan de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (réduire, réemployer, recycler et valoriser), ce qui s'est traduit par un taux de récupération global des matières résiduelles sur le potentiel valorisable de 83 % (73 % en 2010) au Centre de conservation et de 59 % (48 % en 2010) à la Grande Bibliothèque.

En marge de ces résultats, BAnQ poursuit ses efforts en matière de réduction de la quantité de papier acheté (de 22 % en 2012-2013 par rapport à 2011-2012) et de renforcement des communications électroniques afin de réduire la quantité d'imprimés produits (plus de 20 000 personnes sont désormais abonnées à l'infolettre mensuelle et BAnQ est également présente et active dans les médias sociaux).

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs et l'écoconception

Au cours des dernières années, RECYC-QUÉBEC a appuyé l'application du concept de responsabilité élargie des producteurs, obligeant les producteurs à être responsables de leurs produits, de leur conception à leur fin de vie utile, et s'est engagé à réaliser avec des partenaires une série d'analyses de cycle de vie (ACV) sur diverses problématiques ciblées.

Encourageant les producteurs à internaliser les coûts de gestion qui y sont associés et à réévaluer leurs décisions concernant le choix des matériaux, les procédés de production, les emballages et les stratégies commerciales, RECYC-QUÉBEC a ainsi collaboré de manière étroite avec le MDDELCC pour la préparation des ententes avec l'industrie, dans le cadre de l'application du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, en vigueur depuis juillet 2011, et a réalisé plusieurs conférences et rencontres d'information en ce sens. RECYC-QUÉBEC s'est par ailleurs engagée à soutenir de nombreuses études en permettant la réalisation de diverses ACV, dont une environnementale et sociale portant sur le choix de deux options de gestion du matériel informatique en fin de vie, une comparant divers scénarios de fin de vie des filières plastiques et fibres, et une autre portant sur les types de contenants de bière au Québec.

Hydro-Québec

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements

Les déplacements par voie terrestre sont la deuxième source d'émission de GES à Hydro-Québec, après les centrales thermiques desservant les réseaux autonomes. Hydro-Québec possède le deuxième plus gros parc de véhicules des MO visés par la Stratégie. L'objectif de la société d'État était de réduire de 10 % les émissions de son parc de véhicules par rapport à l'année de référence 2005 (année de référence).

De nombreuses actions ont été prises afin d'atteindre la cible fixée, dont notamment l'achat de véhicules plus écoénergétiques, l'intégration de véhicules électriques et hybrides au parc de véhicules, la limitation de la vitesse des véhicules lourds et l'installation d'interrupteurs de moteur dans le poste de commande des engins élévateurs à nacelles et de systèmes de chauffage d'appoint permettant de diminuer la marche au ralenti et la sensibilisation des employés.

L'ensemble des actions mises en place a eu pour résultat de réduire globalement les émissions de 12,8 % en 2012 par rapport à 2005, soit une baisse de 18,9 % pour les véhicules légers et de 6,3 % pour les véhicules lourds. La cible de réduction de 10 % à l'horizon 2013 est donc atteinte. Dans le cadre de la poursuite du plan d'action, Hydro-Québec vise à stabiliser les émissions de son parc de véhicules légers.

Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Mettre en place une gamme de services en écoconception

Le CRIQ a procédé, en mars 2010, au lancement de son nouveau service Éco CRIQ, une gamme de services complète et intégrée en écoconception et en innovation écoresponsable. Éco CRIQ s'adresse aux entreprises soucieuses de répondre aux défis du développement durable et propose un accompagnement sur mesure à toutes les étapes du processus de développement de produits. Ainsi, que ce soit pour se conformer aux réglementations environnementales, répondre aux exigences des acheteurs ou faire face aux coûts croissants des frais de transport, de l'énergie et des matières premières, le CRIQ assiste les entreprises pour le développement durable d'un produit, procédé ou équipement à l'étape de la génération d'idées, des études préliminaires ou détaillées, du développement, des essais de validation ou de la production et de la mise en marché.

Par exemple, le CRIQ a accompagné Abitibi Bowater et Hydro-Québec dans la mise au point d'un système qui mesure certaines caractéristiques des copeaux de bois utilisés dans la production de pâte à papier afin de réduire la quantité d'énergie et d'agent de blanchiment nécessaires pour transformer les copeaux en pâte. Le système qualifie la composition des copeaux en fonction de différents paramètres (densité, humidité, volume, répartition des essences, etc.), puis ces données sont insérées dans un modèle mathématique permettant d'établir des consignes d'opération optimales pour les procédés de raffinage. Testé dans deux installations industrielles différentes, le système a démontré la possibilité de réduire la consommation d'énergie à l'étape de raffinage de copeaux.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)

Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises

Depuis 2009, le MEIE a contribué de façon importante à la production responsable en soutenant plusieurs initiatives visant soit l'amélioration des impacts environnementaux et sociaux des produits, soit l'implantation de procédés et de modèles d'affaires plus écoresponsables au sein des entreprises et des créneaux d'excellence.

Parmi les projets les plus structurants, notons :

- les initiatives de l'avion écologique et de l'autobus électrique;

- l'élaboration de la norme BNQ 21000 (la référence québécoise en matière de démarche de développement durable dans les organisations) et la diffusion gratuite d'une boîte à outils complète pour les entreprises qui souhaitent implanter une démarche BNQ 21000;
- la mise en place d'écoparcs industriels et la création du Pôle d'écologie industrielle dans la région du Centre-du-Québec;
- la formation et l'accompagnement d'entreprises souhaitant améliorer les impacts sociaux, environnementaux et économiques de leurs activités (p. ex., réseaux d'ecoefficacité EnviroClub, ateliers d'écoconception de l'Institut de développement de produits et réseaux « Compétitivité et développement durable » des Manufacturiers et exportateurs du Québec).

Enfin, le MEIE coordonne, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la mise en œuvre du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), un groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux qui aide les entreprises québécoises à adopter des démarches de développement durable. Parmi les réalisations structurantes de la TACEP, notons :

- le déploiement d'une stratégie de sensibilisation gouvernementale, en collaboration avec les associations sectorielles québécoises, pour promouvoir le développement durable en entreprise auprès d'environ 2 220 personnes;
- la création d'une seule porte d'entrée Web et d'un répertoire d'outils (guides, formations et programmes d'aide financière) sur Portail Québec pour les PME souhaitant amorcer une démarche de développement durable.

Société d'habitation du Québec (SHQ)

Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires

La SHQ gère un parc de plus de 4 000 immeubles HLM (en date du 31 décembre 2012, la SHQ gérait un parc de 73 664 unités de logement HLM) et réalise chaque année des milliers d'appartements pour les ménages à revenu faible ou modeste et pour les clientèles ayant des besoins particuliers (programme AccèsLogis Québec). La Société a su transformer ses activités en un levier important de développement durable en posant des gestes concrets visant à réduire la quantité d'énergie utilisée dans ces bâtiments. Notamment, depuis juin 2010, tous les nouveaux projets de construction AccèsLogis Québec obtiennent la certification Novoclimat du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques. De plus, en 2012-2013, plus de 93 millions de dollars ont été attribués pour la réfection de l'enveloppe et des systèmes mécaniques des HLM dans l'ensemble du Québec. Ces travaux de rénovation auront permis d'assurer la pérennité des logements et

le confort des occupants, en plus de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Par ailleurs, la SHQ a également entrepris l'élaboration d'un outil de suivi informatisé des travaux écoénergétiques réalisés sur le territoire québécois afin de mesurer concrètement leur progression.

Hydro-Québec

Augmenter la puissance de centrales hydroélectriques existantes

Dans le cadre de projets de réhabilitation ou de rééquipement de centrales hydroélectriques, Hydro-Québec a procédé au remplacement de certains équipements dans le but d'engendrer des gains au chapitre de la puissance disponible à la pointe. À titre d'exemple, des travaux de réfection de la centrale aux Outardes 4 (Manicouagan) et de la centrale de La Tuque (Mauricie) ont permis de réaliser des gains de 14 MW dans le premier cas et de 38 MW dans le second, pour un total de 52 MW. D'autres travaux réalisés en 2011 sur les régulateurs de vitesse à la centrale du Rocher-de-Grand-Mère (Mauricie) ont également généré des gains supplémentaires de 6 MW. Le total des gains obtenus sur la période 2009-2011 est de 58 MW.

Outre les projets de réhabilitation ou de rééquipement, l'institut de recherche d'Hydro-Québec a réalisé le projet d'innovation SAMH (simulation numérique appliquée aux machines hydrauliques). Ce projet visait à modéliser et à simuler le comportement des groupes turbines-alternateurs dans différentes conditions d'exploitation afin d'améliorer la performance des actifs de production et d'en augmenter la fiabilité. En comparaison, les gains obtenus pour des centrales existantes, pour lesquelles une même quantité d'eau est turbinée et qui ne génèrent aucun impact supplémentaire sur l'environnement, ont été estimés similaires à ceux obtenus par la construction d'une petite centrale hydraulique.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie

Dans le but de soutenir et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique québécois, le MDDELCC a développé puis mis en œuvre, en 2009-2010, un programme favorisant la production de bioénergies comme substitut au combustible et au carburant fossile. Ce programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage, modifié en 2012-2013, prévoit le versement d'une aide financière à des demandeurs municipaux et à des demandeurs privés pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques.

Les installations financées devront entrer en exploitation avant octobre 2019. Par la mise en œuvre de ces installations, le gouvernement vise la réduction de la quantité de matières organiques destinée à l'élimination afin de favoriser la réalisation

des objectifs environnementaux prévus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le gouvernement a également pour objectif la réduction des émissions de GES afin de contribuer aux objectifs québécois en matière de lutte contre les changements climatiques.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Promouvoir et soutenir les projets ayant recours à des énergies renouvelables dans les établissements afin de poursuivre et de bonifier le programme de réduction de l'énergie consommée

Depuis 2006, le MSSS contribue à promouvoir le développement des énergies renouvelables émergentes au Québec. Par son Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique, il appuie des projets devant comporter au minimum une mesure impliquant des énergies émergentes pour l'établissement. Par énergie émergente, le MSSS entend le recours à la géothermie, à l'énergie solaire, à la biomasse forestière résiduelle, à l'énergie éolienne, au biogaz ou à toute autre mesure pour laquelle l'utilisation d'énergie émergente est démontrée. Aussi, l'apport en économies d'énergie (gigajoules [GJ] économisés) grâce aux mesures impliquant ces types d'énergies doit être d'un minimum de 25 % par rapport à l'économie du projet global pour l'établissement. Ce programme permet ainsi de contribuer directement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental visant l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du Québec.

À titre d'exemple, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke-Fleurimont a élaboré un projet d'efficacité énergétique partiellement subventionné par le MSSS. La réduction de la consommation énergétique, de l'ordre de 48 %, pour l'Hôpital Fleurimont permettra des économies qui atteindront plus de 1,4 M\$ chaque année. Les modifications touchent principalement les systèmes de chauffage et de climatisation ainsi que la ventilation et l'éclairage. Elles se traduisent, entre autres, par la construction d'un mur solaire et le forage de 30 puits géothermiques. Les modifications étaient majoritairement prévues pour 2011-2012.

Globalement, depuis que le MSSS réalise des projets d'économies d'énergie, les 177 projets approuvés ont permis de générer des économies annuelles de près de 47 millions de dollars.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Intégrer des mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes du Ministère qui s'y prêtent

Dans le cadre de cette action, le MAMOT a développé et modifié différents programmes de façon à y inclure des critères d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale, encourageant ainsi l'adoption de meilleures pratiques en milieu municipal et régional. Par exemple, le Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif, lancé le 15 juin 2011, a été conçu à des

fins de responsabilité sociale et d'écoconditionnalité. Il prévoit ainsi l'évaluation des projets soumis en fonction de critères tels que la participation de divers partenaires de la communauté, les retombées socioéconomiques générées, le renouvellement des bâtiments défectueux, désuets ou non utilisés et l'utilisation de matériaux écologiques. De plus, dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, les projets soumis sont évalués en fonction de critères d'appréciation se basant entre autres sur les principes de développement durable et les objectifs d'occupation et de vitalité des territoires. Plus spécifiquement, les projets admissibles présentant des mesures d'efficacité énergétique et valorisant le patrimoine bâti existant se verront attribuer des points supplémentaires lors de leur analyse.

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)

En tant qu'investisseur institutionnel, RECYC-QUÉBEC a le devoir de prendre en compte l'intérêt public et la démarche gouvernementale de développement durable. À titre de gestionnaire de programmes d'aide financière, RECYC-QUÉBEC détient un levier important favorisant l'amélioration des pratiques organisationnelles en matière de développement durable. Dans cet esprit, RECYC-QUÉBEC a procédé en 2009, puis annuellement par la suite, à la révision et la bonification de sa politique de placements pour y inclure des critères de développement durable dans le respect des normes gouvernementales (Loi 44 modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances).

RECYC-QUÉBEC a de plus établi des critères d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans ses quatre plus récents programmes d'aide financière, permettant ainsi l'octroi de 52 M\$ sur la base de critères favorisant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Investissement Québec (IQ)

Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable

IQ a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

En septembre 2008, IQ a adopté un PADD ainsi qu'une politique de financement socialement responsable afin que le développement économique soit également porteur de progrès social et respectueux de l'environnement. En ce sens, une séance d'information sur la politique de financement socialement responsable a été donnée à 84 % de ses employés. Elle a été suivie d'une formation sur les

interventions financières visées ainsi que sur la compréhension d'un outil, soit une grille de cadrage, à l'intention de tout le personnel concerné. Au 31 mars 2013, 2 237 grilles d'analyse avaient été remplies à cet effet.

En 2011-2012, IQ a par ailleurs donné un mandat afin de faire un diagnostic stratégique en matière de développement durable. En 2012-2013, un deuxième mandat a été réalisé afin d'analyser les tendances et les bonnes pratiques en matière d'investissement responsable et de financement durable. Cette analyse permettra à IQ de se positionner à cet égard selon son contexte d'affaires. Il s'agit d'ailleurs d'une action concrète de son PADD 2013-2015.

La Financière agricole du Québec (FADQ)

Inclure les mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturelles lors de la création des nouveaux programmes

Depuis 2004, la FADQ doit tenir compte de certaines dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement dans l'administration des programmes qu'elle offre en assurance et en financement. Pour ce faire, la FADQ a notamment harmonisé l'ensemble de ses programmes afin que le respect des normes relatives au bilan de phosphore en soit une condition d'admissibilité. La FADQ a d'ailleurs profité du renouvellement de l'entente fédérale-provinciale sur la gestion des risques agricoles pour négocier l'implantation d'une conditionnalité au programme Agri-investissement quant aux dispositions relatives au bilan de phosphore, et ce, dès l'année de participation 2013. Ainsi, le dépôt annuel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'un bilan de phosphore conforme constitue une des conditions d'accès, de participation ou d'admissibilité aux programmes.

De plus, depuis la bonification de son plan d'action de développement durable, en 2010, la FADQ a entrepris d'inclure les mesures d'écoconditionnalité à tous les nouveaux programmes. Ainsi, pour avoir pleinement droit aux avantages des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, les participants doivent respecter des mesures d'écoconditionnalité. Pas moins de 20 000 producteurs agricoles ont participé au programme Agri-Québec en 2012 et sont donc concernés par ces mesures.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Financer, grâce au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, des projets ayant un impact positif sur les affaires au Québec en termes de responsabilité sociale

Le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (FESG) géré par l'AMF soutient des projets axés sur la protection et l'éducation des investisseurs, la promotion de la gouvernance et l'amélioration des connaissances dans tous les domaines liés à la mission de l'AMF. Par l'entremise du FESG, l'AMF s'est engagée à promouvoir la responsabilité sociale en appuyant des projets qui intègrent des pratiques de développement durable. Des 16 principes énoncés par la Loi sur le développement durable, l'AMF a résolu, dans un premier temps, d'en intégrer quatre afin d'améliorer le caractère

écoresponsable des projets soutenus. Ces principes sont l'accès au savoir, la participation et l'engagement de tous les intervenants, la santé et la qualité de vie ainsi que la consommation responsable. Un nouveau critère d'évaluation composé à pondération égale de ces quatre principes est pris en considération par le comité d'évaluation du FESG depuis janvier 2012.

Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Sensibiliser la clientèle à la certification de produits et de services facilitant l'exercice de choix de consommation responsables et élaborer des programmes de certification en ce sens

En collaboration avec des partenaires provenant de différentes sphères de la société, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une direction du CRIQ, élabore des programmes de certification dans le but de faciliter l'exercice de choix de consommation responsables.

Depuis 2008, le BNQ a mis sur pied cinq nouveaux programmes de certification, soit : Savoir-faire Île d'Orléans, Gestion responsable d'événements ainsi que trois certifications sur les produits compostables, sur les sacs en plastique recyclables et sur les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés. Ces programmes de fournissent de nouveaux repères pour l'exercice de choix de consommation responsables et répondent à la volonté de la société de prendre le virage du développement durable.

Société du Palais des congrès de Montréal (SPCM)

Fournir les outils et le soutien nécessaires aux clients, fournisseurs et sous-traitants pour développer l'écoresponsabilité des événements

Au cours des dernières années, la SPCM s'est efforcée d'adopter des principes d'écoresponsabilité et de responsabilité sociale dans les liens d'affaires avec ses clients, ses fournisseurs officiels et ses sous-traitants.

Pour ce faire, la SPCM offre d'abord le soutien nécessaire à ces mêmes fournisseurs et sous-traitants afin qu'ils puissent contribuer à l'écoresponsabilité des événements, notamment en les rencontrant et en leur fournissant des outils (dont le guide Organiser un événement écoresponsable au Palais des congrès). Par ailleurs, elle a élaboré une lettre d'engagement pour signature par les clients permettant l'inclusion de modalités liées à l'écoresponsabilité. La SPCM s'est aussi assurée de cibler et de soutenir la mise en œuvre des gestes spécifiques qui incombent à chaque fournisseur ou sous-traitant dans la tenue des événements écoresponsables réalisés dans ses lieux et selon leurs capacités.

Depuis l'année 2011, 100 % des fournisseurs principaux sont engagés dans la démarche de la SPCM visant à « écoresponsabiliser » ses événements.



Orientation 4

Accroître l'efficacité économique

L'accroissement de l'efficacité économique requiert, entre autres, l'établissement des coûts réels dans la valeur de la production des biens et services (inclusion des impacts environnementaux et sociaux) afin de favoriser un usage optimal des ressources naturelles et de réduire l'ensemble des répercussions sur les individus et la société. Dans l'optique de répondre à cette problématique, la Stratégie exposait deux objectifs gouvernementaux qui portaient essentiellement sur les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services et sur le recours à des mécanismes économiques, fiscaux et non fiscaux, pour atténuer les conséquences de ces externalités

OBJECTIF 11

Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles confie à RECYC-QUÉBEC la responsabilité de déterminer annuellement le montant de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. Il est calculé sur la base des informations de coûts que les organismes municipaux sont tenus de lui transmettre.

Les compensations pour la collecte sélective municipale et les redevances à l'élimination constituent des incitatifs économiques intéressants à une meilleure gestion des matières résiduelles en amont, soit au niveau de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation (3RV) des matières résiduelles.

Au cours des dernières années, RECYC-QUÉBEC a procédé à l'identification et à l'application de critères de performance dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables selon le facteur Performance et efficacité (PE). Ces modalités d'application ont notamment permis d'influencer les décisions vers des choix de fabrication et d'utilisation des produits et de traitement des matières résiduelles qui présentent des bénéfices aux plans environnemental, social et économique.

Depuis 2010, 100 % des critères de performance développés ont été intégrés dans le Régime de compensation pour la collecte sélective permettant ainsi de déterminer la redistribution des sommes d'argent aux municipalités en termes de compensations pour la collecte sélective et de redevances à l'élimination.

Orientation 5

Répondre aux changements démographiques

Le Québec, comme d'autres États dans le monde, fait et fera face à un vieillissement de la population accéléré imputable à la dénatalité et à la prolongation de l'espérance de vie. Afin de répondre aux changements démographiques, la Stratégie exposait cinq objectifs devant permettre au Québec de maintenir et d'améliorer le niveau de vie de la population ainsi que de conserver des finances publiques en santé au bénéfice des générations actuelles et futures.

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

OBJECTIF 15

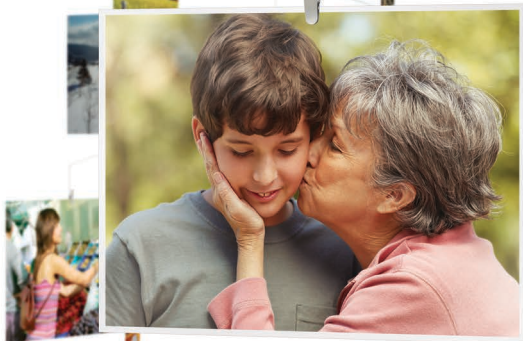
Accroître le niveau de vie.

OBJECTIF 16

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

OBJECTIF 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé



Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

Intégrer le développement durable aux considérations traitées dans le cadre de la consultation publique portant sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2012-2015

Le gouvernement détermine et adopte, à l'issue d'une commission parlementaire, les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration visant à répondre aux besoins démographiques, économiques et socioculturels du Québec.

La plus récente consultation publique en ce sens a porté sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2012-2015. Dans le cadre de cette consultation, pour laquelle les audiences publiques se sont déroulées en mai, août et septembre 2011, le MIDI a produit le document *L'apport de l'immigration au développement durable*, qui énonce huit des seize principes de développement durable mis de l'avant par le gouvernement du Québec auxquels contribue l'immigration. Ces principes, présentés dans une annexe au document de consultation principal, ont ainsi été pris en considération de façon directe et indirecte lors de cette consultation. La situation démographique du Québec y a notamment été désignée comme un des enjeux auxquels pouvait contribuer l'immigration. Les participants à la consultation, maintenant sensibilisés aux engagements du MIDI en matière de développement durable, ont été appelés à se prononcer sur cet enjeu déterminant sur le plan de la planification et de l'intégration pour le Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Valorisation du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, le RQAP a pour objectif premier de favoriser la conciliation travail-famille en fournissant un remplacement de revenu aux nouveaux parents qui s'absentent du marché du travail pour prendre soin de leur enfant. Ce régime souple et accessible permet aux prestataires de choisir entre deux régimes correspondant à une durée et un taux de remplacement de revenu différents. Les parents, aussi bien salariés que travailleurs autonomes, y sont admissibles, ce qui leur permet de recevoir des prestations de maternité ou de paternité, des prestations parentales ou des prestations d'adoption. Au cours de la période 2008 à 2013, de nouvelles clientèles ont été admises au RQAP et des assouplissements apportés permettent à plusieurs nouveaux parents de voir leur remplacement de revenus bonifié.

Au cours de la période 2008 à 2013, de nouvelles clientèles ont été admises au RQAP et des assouplissements apportés permettent à plusieurs nouveaux parents de voir leur remplacement de revenu bonifié.

Depuis sa mise en place, on a assisté à une hausse annuelle des naissances jamais vue au Québec depuis 1909. En effet, il y a eu 82 000 naissances au Québec en 2006, soit 8 % de plus

qu'en 2005. La croissance des naissances s'est poursuivie pour atteindre 88 700 naissances en 2012 (7,6 % de plus qu'en 2006). Dans le contexte de vieillissement de la population et de déficit démographique qui caractérise le Québec, le RQAP s'avère en conséquence un acquis social important qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des nouvelles familles, tout en favorisant la participation d'un grand nombre de parents au marché du travail.

Ministère de la Famille

Élaborer une norme consensuelle en matière de conciliation travail-famille applicable aux entreprises du Québec, en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec

La norme Conciliation travail-famille (BNQ 9700-820) a été élaborée à l'initiative du ministère de la Famille, sous la coordination du BNQ, dans le but d'encourager les entreprises à instaurer des pratiques de conciliation travail-famille (CTF) dans leurs modes de gestion. Cette norme, en application depuis 2010, spécifie les exigences en matière de bonnes pratiques de CTF et s'applique à toute organisation, publique, privée ou autre, peu importe sa taille, les produits ou les services qu'elle fournit.

La norme est assortie d'un programme de certification offert par le BNQ. Cette certification permet notamment à l'organisation de mettre en place un projet mobilisateur en démontrant son engagement en matière de CTF. Elle permet également de fournir l'assurance que la direction est déterminée à mettre en œuvre de bonnes pratiques organisationnelles favorables à la CTF et à faire en sorte que celles-ci soient durables. L'obtention de la marque de conformité permet à l'entreprise de renforcer son image de bon employeur et favorise la rétention de la main-d'œuvre et le recrutement de nouveaux talents.

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales

Au cours des dernières années, le CSE a progressivement mis en œuvre des mesures visant à favoriser la vie familiale des membres des instances du CSE en vue d'en faciliter la conciliation avec le travail et l'engagement citoyen.

Le CSE a débuté son action dès 2009 par l'acquisition de matériel de visioconférence, permettant ainsi la participation des membres aux réunions par visioconférence en cas de contraintes familiales ou personnelles. L'organisation s'est par ailleurs assurée de prendre en compte certaines situations particulières afin de favoriser la participation lors d'activités officielles du CSE, notamment en rendant possible la participation d'une récente mère à une activité professionnelle à l'extérieur en s'assurant que cette personne puisse avoir accès à une chambre à l'hôtel où se tenait l'activité.

Le CSE a par ailleurs fait beaucoup d'efforts pour favoriser la conciliation travail-famille chez le personnel de sa permanence, lequel est très majoritairement féminin. Il a ainsi contribué directement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental, notamment par une planification du travail visant à restreindre les nécessités de déplacement, lorsque cela est possible, et à permettre également le télétravail.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Favoriser l'augmentation du niveau de vie des Québécois par la mise en œuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financiers

L'AMF a déployé des mesures très concrètes visant à informer et à outiller les consommateurs de services financiers en leur prêtant assistance et en offrant son soutien aux intervenants assujettis à l'encadrement de ce secteur. Dans les faits, l'augmentation du niveau de vie des Québécois s'est traduite par la mise en œuvre d'activités visant le maintien et l'amélioration des produits et services financiers, dont plus de 100 projets rendus possibles grâce à la création d'un fonds de 14,5 M\$ et qui sont axés sur la protection et l'éducation des investisseurs, la promotion de la gouvernance et l'amélioration des connaissances. En ce sens, l'AMF a consacré beaucoup d'efforts visant à accroître sa présence auprès de clientèles ciblées (aînés, grand public et jeunes). Elle a ainsi élaboré des projets de diffusion d'information à grande échelle (télé, Web, radio et imprimé) liés à la campagne « 5 bonnes questions » lancée en 2012 qui invitait les consommateurs à poser des questions avant d'investir ou de s'assurer et a publié une série de trois brochures en valeurs mobilières. L'AMF a par ailleurs accentué sa présence en région, notamment par l'entremise de conférences et de webinaires, et elle a diffusé un publi-reportage dans 19 hebdomadaires, incluant toutes les régions administratives du Québec. Elle a de plus animé le réseau québécois unissant les principaux spécialistes et organisations œuvrant en éducation financière et créé une section dédiée sur son site Web.

Ces actions visaient à faire en sorte que les marchés soient plus équitables, efficaces et transparents ainsi qu'à démontrer l'importance d'un encadrement et d'une législation appropriés pour éviter de mettre en péril l'épargne des Québécois.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)

Ministère des Finances du Québec (MFQ)

Instaurer des mesures pour accroître la productivité

Le Québec se heurte à de nombreux défis sur le plan économique, découlant, d'une part, de la dernière récession mondiale et, d'autre part, de la concurrence de la part des économies émergentes, de l'évolution rapide de la technologie et de la réduction du bassin de travailleurs due aux changements démographiques.

L'action d'accroître la productivité au Québec s'inscrit dans une perspective de développement durable, en ce sens qu'elle constitue la prémisse pour une croissance économique efficace et soutenue à long terme. Ces dernières années, le MEIE et le MFQ ont mis en place ou bonifié une série de mesures en vue d'augmenter la productivité, que ce soit en encourageant l'investissement privé, en appuyant les activités innovantes ou en favorisant la formation et la gestion de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le gouvernement a poursuivi les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures qui se sont chiffrés à 7,5 G\$ seulement pour l'année 2011-2012.

Société du Centre des congrès de Québec (SCCQ)

Mettre en place des activités contribuant à l'amélioration de la qualité des emplois, et ce, de façon écologiquement et socialement responsable

Pour être en mesure d'offrir une expérience de service de qualité et totalement satisfaisante pour sa clientèle, la SCCQ a mis en place des activités contribuant à favoriser le maintien du dynamisme et de la motivation de son personnel et à s'assurer ainsi d'une excellente qualité de vie au travail pour ses employés.

Dans cet esprit, la SCCQ a créé en 2008 un comité multidisciplinaire de développement durable formé de personnes engagées relevant de chacune des directions et chargé, notamment, d'assurer l'amélioration en continu des conditions des emplois au sein de la SCCQ. La SCCQ a également mis en place un programme de reconnaissance au travail par lequel elle s'est assurée de reconnaître et de mettre en valeur les efforts et l'engagement consentis par ses employés. À cet effet, le programme « Les Perles » a entre autres permis la reconnaissance de l'excellence au travail par les pairs au moyen de la remise d'un prix symbolique à un employé de chacune des directions s'étant particulièrement démarqué dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions. Enfin, le programme « Coup de chapeau » et la campagne promotionnelle « Tout sauf conventionnel » ont permis la mise en valeur des bons coups du personnel dans le journal interne ainsi que des membres de la SCCQ et des sous-traitants, notamment en matière d'écoresponsabilité.

Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Poursuivre la mise en œuvre de pratiques ou d'activités visant à maintenir et à développer les compétences du personnel

Le MJQ s'est doté d'un Plan directeur des ressources humaines 2012-2016 axé, entre autres, sur le développement continu des compétences. Dans le cadre de ce plan, un projet pilote de relève à la gestion a été mis en place afin d'identifier les membres du personnel ayant l'intérêt et le potentiel pour occuper un poste de gestion, de manière à favoriser leur développement. Le MJQ facilite la participation des gestionnaires aux programmes de formation gouvernementaux tels que ceux offerts aux nouveaux gestionnaires. Il offre également, sur une base régulière, un programme de formation de trois jours destiné à toute personne qui, par la nature de ses fonctions, agit à titre de chef d'équipe au sein de son unité.

De plus, le MJQ poursuit ses efforts en matière de développement continu des compétences de son personnel et a notamment mis en place quelques capsules de formation en ligne afin de rejoindre plus facilement les employés œuvrant sur l'ensemble du territoire québécois.

Enfin, le MJQ a réalisé un portrait ministériel de la main-d'œuvre et a poursuivi ses actions en vue d'assurer le maintien et le transfert de l'expertise, particulièrement en ce qui concerne la vulnérabilité des emplois. Pour ce faire, il a procédé au déploiement d'un outil informatique de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de transfert d'expertise pour permettre aux gestionnaires d'obtenir un portrait de la main-d'œuvre au sein de leur unité administrative.

Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP)

Assurer une veille à l'égard des facteurs de risques qui influencent la situation financière du Fonds, d'ici le 31 décembre 2012

En vue de garantir une gestion rigoureuse, saine et performante du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le CGAP s'est efforcé de veiller à sa pérennité par des actions recherchant l'équilibre du Fonds d'assurance parentale pour les générations actuelles et à venir. Dans le but de déterminer les effets imprévus ou indésirables et de diagnostiquer rapidement les mesures d'atténuation appropriées, les membres du CGAP ont notamment développé une veille à l'égard des facteurs de risques pouvant perturber l'équilibre financier du RQAP. Déjà, l'exercice d'une telle vigilance formalise le regard porté par le Conseil sur les facteurs de risques découlant de l'environnement social et économique et les rapports actuariels publics qui sont publiés annuellement répondent aux préoccupations en cette matière et informent régulièrement le public de l'évolution financière du Fonds. Le MESS, responsable de l'administration du RQAP, collabore d'ailleurs étroitement avec le CGAP pour assumer pleinement son rôle à cet égard.

Régie des rentes du Québec (RRQ)

Proposer des ajustements au Régime de rentes du Québec pour l'adapter aux nouvelles réalités et en assurer la pérennité

La RRQ a notamment pour mission de contribuer à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois en leur versant une rente de retraite, grâce au Régime de rentes du Québec. Tous les trois ans, une analyse actuarielle présente une projection, sur une période de 50 ans, des cotisations, des revenus de placement et des prestations du Régime de rentes du Québec. Elle explique leur effet à long terme sur l'accumulation de la réserve. Or, avec les changements démographiques, les résultats de l'*Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2006* avaient confirmé la nécessité d'apporter des modifications au Régime pour stabiliser son financement à long terme. Le taux d'équilibre révélé par cette analyse était bien supérieur (10,54 %) au taux de cotisation de 9,90 % prévu par la Loi sur le régime de rentes du Québec.

À partir des résultats de cette analyse, la RRQ a élaboré des pistes de solution, contenues dans un document déposé à l'Assemblée nationale en juin 2008, en vue d'une consultation publique. En fonction des commentaires reçus, elle a soumis au gouvernement des propositions permettant au taux d'équilibre du Régime de ne pas dépasser le taux de cotisation de plus de 0,3 point.

Néanmoins, l'*Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009* a révélé que l'écart entre le taux d'équilibre et le taux de cotisation continuait de s'accroître : il était alors de 1,12 %. La Régie a donc préparé de nouvelles propositions visant à combler cet écart.

En 2011, le financement du Régime a donc été renforcé. Deux projets de loi visant à améliorer le financement du Régime et à moderniser certaines de ses dispositions ont été adoptés. Les nouvelles mesures prévoient notamment une hausse du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec à partir de 2012 et une nouvelle modulation des facteurs d'ajustement à la rente de retraite en cas de retraite anticipée ou ajournée.

À partir du 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation au Régime a augmenté de 0,15 % par année en vue d'atteindre 10,80 % le 1^{er} janvier 2017. À compter de 2018, un mécanisme automatique sera mis en place afin d'aligner le taux de cotisation sur le taux d'équilibre et de renforcer ainsi le financement du Régime. Ces modifications permettront à la Régie de disposer d'un système de sécurité financière à la retraite viable et adapté à l'évolution de la société québécoise afin de transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

Orientation 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Cette orientation expose la volonté explicite de favoriser une occupation et un développement équilibrés du territoire du Québec. Cette volonté s'exprime, entre autres, par la recherche d'un développement intégré du territoire et de ses collectivités et la préservation de l'abondance et de la diversité des ressources naturelles des régions du Québec. Pour ce faire, les organisations étaient invitées à poursuivre l'atteinte de trois objectifs gouvernementaux.

OBJECTIF 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience



Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Mettre en œuvre des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole

Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) en concertation avec les acteurs du milieu, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en fournissant un état de situation et en déterminant des possibilités favorisant le développement durable des activités agricoles sur son territoire.

En 2008, le MAPAQ a mis en place huit projets pilotes de PDZA. Ces huit MRC ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012 et un bilan a été publié en octobre 2011. Compte tenu du bilan positif de ces projets pilotes, le Guide d'élaboration d'un PDZA, à l'intention des MRC, a été publié en mars 2012 et le gouvernement a également octroyé une aide financière pour la réalisation de nouveaux PDZA. À la suite de cette annonce, 25 autres MRC ont entamé l'élaboration de leur PDZA. Les PDZA contribuent directement à l'objectif d'intégrer les notions du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement ou de développement régionaux, par exemple en maintenant un territoire propice aux activités agricoles, en limitant les pressions de l'urbanisation et en favorisant l'occupation et la vitalité des territoires. Ces plans visent également à mettre en valeur les entreprises agricoles, à accroître ou diversifier leurs productions, les modèles d'entreprises ou les modes de mise en marché, à favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et à encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)

L'approche de régionalisation mise en place par le MERN depuis 2005 implique la participation des milieux régionaux dans la recherche d'une plus grande autonomie régionale à travers la planification et la mise en valeur des ressources et du territoire. À cet effet, les conférences régionales des élus (CRÉ) ont mis en place les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

En concertation avec les acteurs régionaux, les CRRNT ont notamment élaboré les PRDIRT. Les PRDIRT permettent aux milieux régionaux de définir une vision régionale intégrée du développement des ressources et du territoire ainsi que de déterminer des orientations de développement et des priorités d'actions à cet effet. Les PRDIRT

reposent notamment sur deux principes de développement durable soit « participation et engagement » et « subsidiarité ».

En 2010-2011, 16 PRDIRT ont été déposés. Les CRRNT ont par la suite mis en œuvre leur PRDIRT en définissant des projets concrets. Le MERN a accompagné les CRRNT tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des PRDIRT.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux qui soutiennent le dynamisme territorial

Dans le cadre de l'orientation 6, « Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée », le MAMOT et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont mis sur pied la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM)⁴. Les travaux de cette table visent à favoriser l'adoption de pratiques viables et de démarches de développement durable par les organismes municipaux.

Les activités de la TACOM ont notamment permis de mieux comprendre l'état du développement durable dans les organismes municipaux et de déterminer les caractéristiques d'une démarche intégrée de développement durable au Québec. Sur la base de ces travaux, un sondage a été réalisé au début de l'année 2012 auprès de 1 245 organismes municipaux. Les résultats démontrent que 19,3 % des organismes municipaux étaient alors, selon les critères retenus, engagés dans une démarche intégrée de développement durable.

De plus, le MAMOT, en collaboration avec la TACOM, a mené à terme la première phase du projet « Démarches intégrées de développement durable en milieu municipal et régional », qui s'est traduite par la mise en ligne en août 2013 du site Web municipalitedurable.gouv.qc.ca. Ce site présente un éventail de renseignements concernant les qualités d'une municipalité axée sur le développement durable, les critères et les étapes d'une démarche intégrée de développement durable et les mécanismes

⁴ La TACOM est composée de représentants de huit ministères et d'un organisme gouvernemental qui interviennent de façon particulière auprès des organismes municipaux : ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (coresponsable du comité), ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (coresponsable du comité), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Culture et des Communications, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministère de la Sécurité publique, ministère des Transports, ministère de la Famille et RECYC-QUÉBEC. La TACOM comprend également quatre représentants municipaux : Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec, Ville de Québec, Ville de Montréal.

de participation publique. Le site propose également un répertoire des outils et des programmes gouvernementaux qui s'adressent aux organismes municipaux pour les aider dans leurs actions traitant d'enjeux précis (transport, gestion de l'eau, politiques familiales, réduction des émissions de GES, etc.). Grâce à ces informations, les organismes municipaux sont mieux outillés pour réaliser un virage vers le développement durable.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Promouvoir la démarche gouvernementale de développement durable auprès du réseau de la santé et des services sociaux par la sensibilisation et par la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans le domaine

Dans le but d'encourager les initiatives en développement durable et de mesurer le niveau d'engagement des établissements de son réseau, le MSSS a élaboré, en 2009, la Stratégie de soutien et de mise en commun des initiatives du réseau de la santé et des services sociaux en matière de développement durable.

Les travaux du Comité national de développement durable (CNDD) encadrant la mise en œuvre de cette stratégie ont permis de développer une étroite collaboration avec le réseau des répondants régionaux en développement durable par la création d'un canal de communication jusqu'aux établissements. Cette démarche a permis de sensibiliser et de mettre en commun et stimuler les initiatives et les démarches en développement durable dans le réseau.

Parmi les activités de sensibilisation et d'information réalisées entre 2009 et 2013 figurent

- la tenue de rencontres du réseau de répondants régionaux;
- la mise en ligne d'un intranet dédié au développement durable et de fiches didactiques sur les manières d'entreprendre une telle démarche;
- la diffusion d'une étude, d'un webinaire et d'une nouvelle sur des thématiques variées, telles que l'achat de produits locaux en saison, la gestion des matières résiduelles et les économies engendrées par l'implantation d'une démarche de développement durable en établissement.

La mise en commun des expertises a également permis la création d'un recueil d'initiatives en développement durable qui compte actuellement près d'une quarantaine de fiches d'exemples. Ce recueil présente aussi des actions pertinentes, innovatrices, significatives et inspirantes mises sur pied puis réalisées dans le réseau.

Au début de l'année 2013, 48 % des 163 établissements publics sondés avaient ainsi entrepris une démarche de développement durable permettant d'atteindre la cible gouvernementale fixée à 20 % par le Comité interministériel de développement durable (CIDD).

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Prendre en compte les principes de développement durable dans la mise en œuvre des politiques, des plans d'action et des programmes du Ministère en matière de développement régional et local

Le MAMOT s'est formellement engagé à prendre en compte les principes de développement durable dans ses dossiers structurants en adoptant, en juin 2012, la Politique pour la prise en compte des principes de développement durable. Différents outils, documents de soutien et activités de formation ont été déployés pour appuyer la mise en œuvre de cette politique.

À titre d'exemple, l'élaboration du Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif, la révision de la Loi sur les élections et les référendums municipaux, le Plan de développement de la connaissance en matière d'aménagement du territoire ainsi que l'Avenant à l'entente de gestion conclue avec les conférences régionales des élus ont été soumis à cet exercice. La prise en compte des principes de développement durable s'est traduite par la proposition d'orientations ou de mesures visant, entre autres, à favoriser la consultation de l'ensemble des parties prenantes, le recyclage de bâtiment et la démonstration des retombées de projets financés.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)

Rencontre avec des acteurs du secteur agroalimentaire local, des MRC ou des régions pour susciter le développement de nouvelles appellations, sources potentielles de développement socioéconomique et identitaire, ainsi que de visibilité en milieu rural ou autochtone

Le développement d'appellations réservées est un travail de long terme. Au 31 mars 2013, trois projets d'appellation concernant le cidre de glace du Québec, la volaille Chantecler de tradition et les fromages de vache de race Canadienne étaient en cours d'évaluation au CARTV. Ce dernier accompagne également des groupements élaborant des projets d'appellation et maintient une veille sur une vingtaine d'autres projets en émergence dans toutes les régions du Québec. Le processus d'analyse d'une appellation comporte différentes étapes, dont une consultation publique. Il s'étale sur une période de 12 à 24 mois une fois la demande déposée au CARTV. À terme, le développement d'appellations favorise la consolidation du tissu socioéconomique des régions et contribue à la préservation du patrimoine agricole, gastronomique et culinaire du Québec.

Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF)

Maintenir et renforcer au besoin l'approche d'analyse des plans généraux d'aménagement forestier selon la vision de développement durable sous-jacente à l'Entente

Le 7 février 2002, le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Eeyou Istchee) signaient l'Entente concernant une nouvelle

relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec. La mission première du CCQF vise à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités locales, régionales et des communautés autochtones du territoire de cette entente. La relation existante entre l'aménagement des ressources du territoire de l'Entente, le mode de vie et le savoir traditionnel des Cris tire déjà sa source des concepts de l'aménagement forestier durable et intégré.

Dans le but de consolider cette volonté de développement durable sur le territoire de l'Entente, le CCQF s'est assuré de l'analyse, du suivi et de la révision des plans généraux d'aménagement forestiers établis en s'appuyant sur quatre principes directeurs. Ces principes visent notamment à s'assurer de la conformité du plan aux attributions forestières de l'unité d'aménagement forestier (UAF) concernée, du respect des instructions et des lignes directrices définies par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de l'intégration de l'information crie à la planification proposée et de la consultation adéquate des maîtres de trappe cris tout au long du processus de préparation des plans.

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)⁵

Prendre les mesures et élaborer les activités nécessaires pour rendre accessibles les programmes de LOJIQ aux jeunes des milieux urbains et des régions, de même qu'aux jeunes Autochtones

Les Offices offrent des services à tous les jeunes du Québec, peu importe la région où ils vivent et leur origine ethnoculturelle. Malgré le souci d'atteindre toutes les collectivités, ces dernières ont noté que certains groupes de jeunes demeuraient sous-représentés dans les différents programmes offerts. Aussi, avec l'objectif de s'adapter au changement continu du portrait de la jeunesse et dans le but de renverser cette tendance, LOJIQ s'est engagé à maintenir ses efforts visant à assurer l'accessibilité de ses services aux jeunes des milieux urbains et des régions de même qu'aux jeunes Autochtones.

Dans cet esprit, LOJIQ a posé une série de gestes visant à favoriser les projets en provenance de régions sous-représentées. Il s'est assuré d'une bonne diffusion de l'information sur les programmes de LOJIQ et a également entrepris des projets ciblés auprès des jeunes et des communautés de ces régions. Par exemple, LOJIQ a appuyé la participation de neuf Rangers juniors canadiens provenant des communautés du Nord-du-Québec à une expédition dans les Andes péruviennes, du 16 au 28 mai 2011, en compagnie du célèbre explorateur Bernard Voyer. L'objectif était de rejoindre des jeunes du Nord québécois qui n'ont pas nécessairement la chance de voyager beaucoup et de les encourager à participer à des projets. En plus de prendre part à une expédition dans le parc national Huascarán, en Cordillère Blanca, les Rangers juniors canadiens ont rencontré

plusieurs communautés péruviennes et participé à des travaux communautaires dans certains villages.

De plus, LOJIQ soutient financièrement les jeunes en remettant un montant forfaitaire pour le déplacement à l'aéroport aux participants de ces régions. Depuis 2008, l'organisme a ainsi vu son nombre d'activités de promotion et de diffusion presque doubler, en plus de voir le nombre de projets provenant des régions croître de manière soutenue.

Commission des relations du travail (CRT)

Augmenter la présence de la Commission en région

En tant que tribunal spécialisé en relations du travail, la CRT, par l'entremise de ses commissaires et de ses agents de relations du travail, se déplace dans les régions du Québec afin d'entendre ou de tenter de régler des conflits. Autant que possible, la CRT regroupe les dossiers d'une même région dans une même période de temps afin de maximiser le déplacement de son personnel, et ainsi d'en diminuer les coûts, mais aussi les délais. La CRT permet également, dans certaines circonstances, les plaidoiries et les témoignages par visioconférence ainsi que les conférences préparatoires par conférence téléphonique.

À titre d'exemple, en 2011-2012, 105 jours d'audience étaient prévus au rôle en région dans l'est et 139 dans l'ouest du Québec. Depuis 2010, la CRT accepte par ailleurs le dépôt en ligne des requêtes en accréditation et des demandes de reconnaissance.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'efficacité du réseau d'antennes

Dans un souci d'équité visant à fournir un accès à l'ensemble de la population à des services publics de qualité sur tout le territoire, Télé-Québec a procédé en 2011 à la transformation de l'ensemble de son réseau en effectuant le passage complet au numérique. Ce passage, dont la date butoir décrétée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait été fixée au 31 août 2011, s'est traduit par le remplacement de 17 émetteurs analogiques par des émetteurs numériques.

En plus de permettre de parfaire la formation du personnel responsable de la gestion du réseau d'antennes en y intégrant les principes de développement durable, la conversion des équipements analogiques aux équipements numériques a entraîné une réduction de 75 % de la consommation d'électricité sur les sites d'antennes, passant de 11 à 3 millions de kilowattheures (kWh) de 2011 à 2013. Cette réduction a entraîné par le fait même une diminution des coûts d'exploitation de l'ordre de 700 000 \$ par année et a permis de rendre le réseau d'antennes moins vulnérable, garantissant ainsi un accès de qualité sur l'ensemble du territoire québécois.

⁵ LOJIQ—Les Offices jeunesse internationaux du Québec—est constitué de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Office Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, de l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse et de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire

Dans le but de maintenir et d'améliorer l'accessibilité des citoyens à des services de justice, le MJQ a mis en œuvre une série d'activités visant à permettre à la population de mieux connaître le système judiciaire québécois. Dans le cadre de l'événement *Rendez-vous avec la justice*, ce sont ainsi plus de 100 activités qui ont été tenues annuellement dans presque toutes les régions administratives du Québec. Ces activités, entre autres constituées de simulations de procès et de séances de médiation, de conférences, de séances d'information et de kiosques, de visites guidées, d'ateliers interactifs et de vidéos, se sont déroulées dans la majorité des palais de justice, mais également dans des écoles et des résidences pour personnes âgées.

Ces activités ont notamment permis au MJQ :

- de déterminer des moyens efficaces et efficients afin d'améliorer la connaissance de la population à propos du système judiciaire;
- de favoriser la concertation des acteurs judiciaires lors de l'établissement de priorités dans les messages à promouvoir auprès des citoyens à l'égard de l'administration de la justice;
- d'améliorer la perception de la population face à la justice;
- de soutenir la crédibilité du système judiciaire.

Les activités offertes dans le cadre de ces *Rendez-vous avec la justice* ont été rendues possibles grâce à de nombreuses collaborations, dont celles avec la Magistrature, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour n'en nommer que quelques-unes.

Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)

Maintenir et augmenter la présence du Musée sur l'ensemble du territoire du Québec au moyen d'expositions itinérantes et d'activités éducatives ou culturelles hors musée

Depuis 2008, le MNBAQ a posé une série de gestes dans le but d'assurer l'accès à ses services en fonction des réalités régionales et de maintenir l'accès à ses collections et à ses activités sur l'ensemble du territoire québécois. Il s'est notamment assuré d'offrir les expositions itinérantes à l'ensemble des musées québécois à prix compétitif, de maintenir la gratuité de transport et d'installation des expositions itinérantes et de diffuser une dizaine d'expositions hors murs durant les trois dernières années. Parmi celles-ci, mentionnons les maîtres Alfred Pellon et Marc-Aurèle Fortin, la collection « Kaléidoscope » présentant 27 œuvres de verriers québécois contemporains et une rétrospective d'envergure du céramiste Léopold Foullem.

Le MNBAQ a par ailleurs maintenu son offre ciblée d'activités de médiation et d'activités culturelles hors musée. Par exemple, depuis plusieurs années, un atelier de création est installé sur un des sites du Festival d'été de Québec et attire plus de 6 500 personnes. Un nouvel atelier a aussi été conçu pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 2013, de même qu'une murale extérieure où le public pouvait exercer ses talents artistiques avec une thématique d'Alfred Pellon. Enfin, et non le moindre, le MNBAQ a effectué avec succès une refonte complète de son site Web afin de promouvoir l'ensemble de son programme et tout son éventail d'activités, en plus de rendre accessible au public une importante majorité de sa collection d'œuvres d'art.

Orientation 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

La sauvegarde et le partage du patrimoine collectif constituent des préoccupations de la société québécoise, car il importe de conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forgent l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier. Également, il s'agit de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel tout en respectant la capacité de support des écosystèmes. Trois objectifs étaient énoncés dans la Stratégie afin de répondre à ces préoccupations

OBJECTIF 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.



Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel

La Loi sur le patrimoine culturel remplace la Loi sur les biens culturels de 1972. Elle a été adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale le 19 octobre 2011 et est entrée en vigueur le 19 octobre 2012, après un processus, incluant des périodes de consultation de la population, amorcé en 2008.

La Loi sur le patrimoine culturel marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel par l'État, notamment parce qu'elle s'arrime aux principes de développement durable. Elle tient compte du rôle croissant que jouent les municipalités dans la protection et la mise en valeur du patrimoine, en leur donnant davantage de pouvoirs. Elle confie aussi des pouvoirs aux communautés autochtones, notamment pour l'attribution de statuts légaux aux éléments du patrimoine culturel qui leur sont chers. La Loi sur le patrimoine culturel témoigne également de l'élargissement de la notion de patrimoine au fil des années et inclut désormais les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques.

Les éléments du patrimoine contribuent à améliorer le cadre de vie des citoyens, à renforcer leur sentiment d'appartenance et de continuité et à stimuler la vie socioculturelle d'un milieu. C'est ainsi que la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, par la protection et la valorisation de ces éléments, contribue grandement à une meilleure prise en compte du principe de protection du patrimoine culturel dans l'administration publique et participe au développement durable de la société québécoise.

Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)

Réaliser des études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable

La sauvegarde et le partage du patrimoine collectif sont au cœur du mandat du CPCQ. Par son triple mandat d'aviseur, de conseiller et d'auditeur, le CPCQ soutient la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel. Les efforts de protection du patrimoine déployés par le CPCQ favorisent une utilisation durable des ressources tout en permettant la préservation de la qualité de vie et du lien identitaire qu'entretient la population avec son environnement.

Au cours des dernières années, le CPCQ a réalisé une série d'études qui ont permis d'offrir des avis éclairés s'inspirant des recherches les plus récentes dans le domaine du patrimoine culturel. À titre d'exemple, la Commission des biens culturels du Québec, remplacée par le CPCQ en octobre 2012, a terminé et diffusé en janvier 2009 L'étude d'impact patrimonial : un outil pour la gestion du changement, suivie d'un guide pratique sur ce même thème. Le

CPCQ a également publié, au début de 2013, le livre *Patrimoine en devenir : l'architecture moderne du Québec* qui présente une sélection d'œuvres architecturales remarquables du 20^e siècle, favorisant ainsi la compréhension d'un récent héritage bâti trop souvent méconnu. Par leur diffusion, ces ouvrages contribuent à la sensibilisation du grand public et au développement d'outils favorisant la protection du patrimoine culturel du Québec.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

Au cours de la période 2008-2013, le MFFP et le MERN ont fait l'acquisition de terrains et a procédé à la restauration des milieux humides et d'écosystèmes sensibles totalisant une superficie de 4 041,8 hectares. Ces actions ont permis de protéger la qualité de l'habitat d'une grande variété d'espèces, d'augmenter les populations de sauvagine et, par conséquent, d'accroître les retombées économiques inhérentes à la chasse. Elles ont été rendues possibles grâce à la réalisation d'une entente de partenariat financier entre le MRN, Canards Illimités Canada (CIC) et Conservation de la nature Canada (CNC). Cette entente prévoyait l'acquisition de terres privées, de milieux sensibles à forte valeur écologique et d'habitats humides essentiels en vue d'assurer la survie et la pérennité de la sauvagine. Une autre entente de partenariat financier entre le MFFP et le MERN avec CIC visait par ailleurs la restauration de sites fauniques.

Hydro-Québec

Améliorer les méthodes d'intervention pour la maîtrise de la végétation en distribution afin de mieux protéger la biodiversité

Lorsqu'elle construit des barrages, des centrales, des lignes et des postes, Hydro-Québec intervient souvent dans des écosystèmes qui comportent une diversité biologique. Ces milieux peuvent également abriter des espèces rares ou menacées. Au cours des années, plusieurs études ont été menées et des mesures, mises en place par Hydro-Québec afin de s'assurer de la maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de distribution pour garantir la continuité du service et ce, dans le but de profiter à une multitude d'espèces et d'aider au renforcement de la biodiversité.

À ce jour, trois grandes directives ont été élaborées en lien avec la Stratégie québécoise sur la diversité biologique, à savoir le déboisement sélectif qui vise la conservation des arbres et arbustes compatibles avec le réseau au bénéfice de nombreuses espèces, la gestion des résidus de végétaux sur place pour favoriser la création de microhabitats utiles à plusieurs espèces (champignons, plantes, insectes, etc.) ainsi que la préservation de certains arbres morts (chicots) qui se dégradent sur place et profitent à plusieurs espèces particulières.

Hydro-Québec a également préparé divers guides techniques pour les travaux de maîtrise de la végétation venant compléter ces pratiques. La société d'État a ainsi réalisé en 2009 un premier outil de sensibilisation des clients propriétaires à l'importance de la biodiversité et contribue notamment au développement d'un outil qui permet l'autodiagnostic en collaboration avec d'autres parties prenantes.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

Le régime forestier québécois est constitué de l'ensemble des dispositions légales et administratives dont s'est doté le gouvernement pour réaliser la mission du MFFP en ce qui concerne les forêts. Le mandat consiste en la gestion de tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques. Ainsi, le secteur des Forêts du MFFP suit et évalue l'évolution des composantes biophysiques, environnementales et socioéconomiques du secteur forestier afin de conseiller les autorités quant aux orientations, objectifs et priorités à privilégier. L'élaboration d'un nouveau cadre global du régime forestier a été appuyée par l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A 18.1), entrée pleinement en vigueur le 1^{er} avril 2013.

Afin de renforcer les exigences liées à la prise en compte et au respect des six critères de l'aménagement durable des forêts, ce nouveau cadre a introduit des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec. Il a notamment permis l'intégration de dispositions propres aux communautés autochtones, l'introduction d'un fonds des ressources naturelles, volet aménagement durable du territoire forestier, la création du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et l'application de garanties d'approvisionnement déterminant l'accès et la vente de la ressource ligneuse. Ce régime vise, par ailleurs, à établir un encadrement pour la mise en œuvre de plans d'aménagement forestier intégré (PAFI-Tactique/Opérationnel) et pour la réalisation des interventions en forêt (contrats et ententes de réalisation de travaux d'aménagement forestier, certification des entreprises). Enfin, l'application de ce nouveau régime se traduira aussi par l'évolution du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (chapitre A 18.1, r. 7) vers un Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, de manière à prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques liés à la forêt, tout en assurant une protection des différentes ressources du milieu forestier. C'est ce que vise le projet de règlement dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} avril 2015.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)

Conclure des engagements internationaux liés aux objectifs de développement durable

La conclusion d'ententes par le gouvernement du Québec a permis d'intensifier la coopération avec divers partenaires nationaux et internationaux et de favoriser l'intégration de la démarche de développement durable dans un contexte mondial.

Parmi les ententes qui ont été signées figurent les suivantes

- Vingt-huit ententes dans le domaine de l'enseignement supérieur permettant à des étudiants d'Afrique francophone, d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, dont Haïti, de bénéficier d'exemptions pour la poursuite de leurs études supérieures au Québec;
- Deux accords de participation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de réaliser des projets dans le domaine des changements climatiques (Uruguay et Colombie);
- Deux ententes en matière de sécurité sociale, l'une avec l'Allemagne, l'autre avec le Brésil;
- Une entente de coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du lac Champlain avec les États de New York et du Vermont ainsi qu'un protocole complémentaire en matière d'environnement avec le Chili;

Une entente en matière d'économie sociale et solidaire avec la France afin d'établir un cadre de coopération visant à favoriser l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le renforcement des expertises.

École nationale de police du Québec (ENPQ)

Soutenir les activités visant le partage des savoirs policiers de la communauté internationale francophone

L'ENPQ s'est impliquée activement au cours des dernières années dans le réseau international francophone de formation policière FRANCPOL en ce qui concerne la trésorerie et le soutien technologique. FRANCPOL est un réseau d'échange et de collaboration entre une quarantaine d'écoles et de corps de police francophones qui favorise le partage des savoirs, lequel se fait, entre autres, par la mise en place de comités techniques. Ces comités, qui sont formés d'experts internationaux travaillant sur une thématique d'intérêt stratégique, favorisent le développement de meilleures pratiques par la mise en commun des recherches et des réflexions en matière de formation et d'expertise policières.

L'ENPQ met à la disposition de ce réseau sa plateforme virtuelle documentaire appelée Carrefour FRANCPOL de l'information et du savoir (CFIS) et anime deux comités techniques, dont le comité technique CFIS portant sur le partage documentaire. Au cours de la période 2012-2013, l'ENPQ a également poursuivi l'élaboration

d'un thésaurus permettant à tous les membres de la Francophonie d'indexer et de repérer facilement les documents traitant de chacune des disciplines relatives à la formation policière, à la sécurité et aux domaines connexes, et de partager ces informations par l'entremise du CFIS.

L'ENPO a par ailleurs collaboré à différents événements à l'échelle internationale, dont au Colloque comportement policier et citoyen, en septembre 2012, afin d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion du comportement policier et faire état des recherches en cours et des réflexions sur le sujet, ainsi qu'à un colloque ayant pour thème « La formation policière au service de la démocratie » qui s'est tenu à Haïti en avril 2012 et qui réunissait plus d'une centaine de personnes en provenance du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Canada, de France, d'Haïti, du Sénégal et de Tunisie.

Enfin, l'ENPO poursuit ses échanges d'expertise à l'échelle nationale et internationale et a notamment collaboré avec le Bureau international du droit des enfants en élaborant et en offrant une formation aux instructeurs de la police et de la gendarmerie à Brazzaville, en République du Congo, en novembre 2011. L'objectif à plus long terme vise à harmoniser ce type de formation dans l'espace francophone auprès des professionnels dans le domaine et de diffuser ce module en ligne.

Ministère du Conseil exécutif (MCE)

Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada

Le MCE exerce une fonction-conseil auprès du gouvernement du Québec dans l'élaboration des positions présentées par le Québec lors de conférences intergouvernementales ou mises de l'avant dans le cadre de la négociation d'ententes avec d'autres gouvernements ou avec leurs ministères ou organismes. En plus de préparer et d'organiser également la tenue de ces rencontres, le MCE a cherché à sensibiliser les décideurs politiques en faisant la promotion des principes de développement durable de même qu'en les invitant à amorcer des actions concrètes au bénéfice de l'environnement et de la qualité de vie des générations actuelles et futures.

Depuis 2008, les efforts menés par le MCE se sont notamment traduits par la participation ou l'offre de soutien financier à divers projets. Notons, à titre d'exemple, le partenariat visant à adapter au Nouveau-Brunswick l'approche des villes et des villages en santé du Québec, les partenariats ruraux au service des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse et le soutien financier pour une initiative de recherche Québec-Nouveau-Brunswick visant à mieux connaître les liens que les peuples autochtones du Québec et du Nouveau-Brunswick entretiennent avec leur territoire traditionnel ainsi que leur implication dans la gestion contemporaine de ces territoires et de leurs ressources.

Dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération, les premiers ministres des provinces et des territoires ont également convenu le 14 juin 2011 de la mise sur pied du Conseil de gestion de l'eau du Conseil de la fédération. Cette initiative a par ailleurs été suivie par la mise en ligne du site « Inforoute canadienne de l'eau », un répertoire de données et d'informations concernant les ressources hydriques, ainsi que par le dévoilement, le 22 mars 2013, du nom des lauréats de la première édition des Prix excellence en gestion de l'eau soulignant des réalisations exceptionnelles, des pratiques novatrices et un leadership particulier en matière d'amélioration de la gestion et de la conservation de l'eau dans chaque province et territoire.

Orientation 8

Favoriser la participation à la vie collective

La participation des citoyens à la vie collective est une des richesses qui fait progresser le Québec. Elle permet de bâtir la société d'aujourd'hui et de demain selon les aspirations, les préoccupations et les connaissances de ceux et celles qui habitent le territoire et dynamisent les collectivités. En ce sens, deux objectifs étaient fixés dans la Stratégie afin de répondre à cette orientation.

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.



Commission des lésions professionnelles (CLP)

Permettre, sur les lieux de travail, la tenue d'activités dont les bénéfices iront à la communauté

Depuis plusieurs années, la CLP organise diverses activités récurrentes destinées à l'ensemble des employés et des juges administratifs afin d'en remettre les bénéfices à la société. Chaque année, grâce au programme S'impliquer, c'est payant pour la communauté!, la CLP remet un montant de 500 \$ à une œuvre caritative, sélectionnée par tirage au sort, parmi celles dans lesquelles se sont investis bénévolement des membres du personnel. Ces derniers donnent généreusement lors de campagnes, telles Osez le donner, dont les profits sont remis à la Fondation du cancer du sein du Québec, et Une cravate pour ma prostate, pour la recherche sur la prévention, le traitement et la guérison du cancer de la prostate. De plus, la campagne d'entraide de la CLP récolte en moyenne plus de 35 000 \$ d'année en année. À l'occasion de la Foire du livre, les membres du personnel sont invités à apporter leurs livres usagés pour les revendre. Les profits, ainsi que les livres n'ayant pas trouvé preneur, sont remis à un organisme d'alphabetisation.

Pour souligner l'initiative des membres du personnel qui s'investissent dans une œuvre caritative, la CLP a créé dans son site intranet la rubrique Des employés engagés. L'ensemble de ces activités a permis de sensibiliser les membres du personnel à l'importance de l'implication à la vie collective et à l'amélioration de la qualité de vie de la population en général.

La Financière agricole du Québec (FADQ)

Faire connaître les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions

Cette action visait plus particulièrement à valoriser le rôle et les réalisations des producteurs dans leur communauté de même que ceux associés à la relève agricole. Dans le cadre des gestes posés, la FADQ s'est associée en 2012-2013 à plus de 150 événements publics à portée nationale ou régionale qui ont eu un rayonnement à travers tout le Québec.

Dans le cadre de son Plan d'exploitation 2012-2013, la FADQ a mené des activités afin de valoriser de façon particulière la relève agricole, notamment par l'entremise du concours *Tournez-vous vers l'excellence!* Elle a aussi réalisé une soixantaine d'événements qui ont permis de mettre en lumière les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles et leur contribution dans leur milieu. Des publicités de reconnaissance ou des articles ayant pour objet de valoriser les succès de la clientèle et l'expertise du personnel ont également été publiés.

Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)

Maintenir et augmenter si possible l'implication de bénévoles dans différentes activités du Musée

Les personnes bénévoles qui consacrent du temps au MNBAQ sont d'une aide précieuse à plusieurs niveaux. En plus de générer une implication bénéfique dans un climat d'échange et de fraternisation rassembleur d'un point de vue communautaire, ces citoyens participent à la vie active et à la planification d'activités d'une grande institution muséale.

Au cours des dernières années, le MNBAQ a posé différents gestes visant à accroître l'implication des bénévoles, notamment par le développement d'outils de communication et l'organisation d'activités exclusives qui leur sont destinées. Les personnes qui y font du bénévolat œuvrent dans différents secteurs tels que l'accueil (Grand Hall, salles d'exposition, vernissages, journées thématiques, etc.), le vestiaire, les soirées-bénéfice pour la Fondation du Musée et le Comité d'activités culturelles, en plus de profiter des activités offertes par le MNBAQ.

Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE)

Effectuer des consultations où des citoyens sont invités à se prononcer sur des enjeux en matière de santé et de bien-être

Le CSBE a pour mission d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois. Le Forum de consultation du CSBE est une instance délibérative permanente composée de 27 membres : 18 citoyens issus de chacune des régions sociosanitaires du Québec et 9 personnes possédant une expertise dans le domaine de la santé et des services sociaux. La démarche du CSBE repose sur l'engagement, le dialogue et la collaboration des acteurs de la société québécoise, et la participation citoyenne se trouve au cœur de cette démarche.

Au même titre que la consultation d'experts et de décideurs du réseau de la santé et des services sociaux, les délibérations du Forum alimentent la réflexion du CSBE et l'élaboration de ses recommandations pour améliorer le système de santé et de services sociaux. Selon la nature des enjeux soulevés par une thématique donnée, le CSBE peut aussi consulter d'autres citoyens, tels des usagers de services, pour approfondir certains aspects éthiques particuliers. Les membres du Forum ont notamment délibéré sur le dépistage prénatal de la trisomie 21, les droits et les responsabilités en santé, la périnatalité et la petite enfance, la santé mentale, les médicaments d'ordonnance, le vieillissement de la population et la procréation assistée.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacité des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation publique et des audiences publiques

Pour réaliser sa mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population. Ces consultations sont publiques et ouvertes à tous. Depuis 2008, le BAPE a organisé 94 périodes d'information et 42 audiences publiques auxquelles ont participé plus de 19 000 personnes.

En permettant aux citoyens d'exprimer, dans un questionnaire, leur degré de satisfaction à propos du fonctionnement des séances publiques et des outils mis à leur disposition et en prenant en considération leurs commentaires, les responsables du BAPE ont fait en sorte que la participation des citoyens demeure le point essentiel des différents mandats et des efforts de l'organisation.

La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sur la qualité des services se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel et reconnaissent qu'elle facilite leur participation aux séances publiques. Les résultats des questionnaires démontrent que depuis 2011-2012 le taux de satisfaction des citoyens quant à l'information sur la procédure, soit 93 %, est supérieur à celui des années antérieures.

En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE est à l'affût de tout moyen, de toute action ou de toute technologie pouvant lui permettre de mieux répondre aux besoins des citoyens directement dans leur milieu.

Société des traversiers du Québec (STQ)

Réviser les processus de concertation avec les communautés locales par les comités consultatifs régionaux

Dans le but de renforcer sa présence dans les communautés et de s'assurer que ses services répondent aux attentes des différentes parties prenantes locales, des comités consultatifs régionaux (CCR) ont été mis en place à chaque traverse exploitée par la STQ. Ces CCR permettent à la STQ de consulter et d'engager les parties prenantes dans la définition des services fournis et le développement des axes stratégiques de la STQ afin d'être en mesure de satisfaire les besoins des communautés et de la clientèle.

Cherchant à optimiser le concept des CCR, et, éventuellement, à créer de nouveaux CCR pour les traverses saisonnières afin d'être toujours plus à l'écoute des besoins de ses clientèles et de renforcer la présence de la STQ dans les communautés locales, les membres du comité de direction et le conseil d'administration de la STQ ont adopté, au mois de novembre 2011, une politique sur les CCR qui vient préciser et formaliser le mandat et les règles de fonctionnement de ces comités.

Cette démarche, qui s'appuie sur une consultation effectuée en 2010 auprès des membres des CCR, a notamment permis à la STQ de réévaluer les besoins d'optimisation du processus des CCR pour chacune des traverses et de mieux encadrer les partenariats à venir avec les acteurs régionaux afin de renforcer le rôle de la STQ à titre de catalyseur du dynamisme social, économique et touristique des régions desservies. La STQ applique désormais les règles établies lors de la tenue de deux réunions par année pour chacun des CCR ainsi que pour l'implantation de nouveaux CCR.

La Financière agricole du Québec (FADQ)

Participer à la planification et à la concertation au niveau régionale

Dans le but de soutenir la prise en compte des préoccupations des citoyens dans l'exercice de ses activités dans les différentes régions agricoles du Québec, la FADQ s'assure de participer à différentes structures régionales de consultation, de concertation, de planification ou de décision dans chaque région agricole

À titre d'exemple, en 2012-2013, la FADQ a participé à des rencontres avec 60 instances régionales de concertation et de développement. Ces rencontres se sont déroulées au sein d'organismes locaux tels que le Réseau Agri-conseil, les tables de concertation agroalimentaire, le Conseil agrotouristique, le Conseil de développement bioalimentaire, la Conférence administrative régionale, le Collectif de formation agricole, l'Incubateur d'entreprises agricoles et d'autres associations à caractère agroalimentaire ou agroéconomique.

Ces rencontres ont permis à la FADQ de participer aux échanges, aux décisions et à la vie socioéconomique régionale, et de contribuer à dynamiser le développement du secteur agricole québécois.



Orientation 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques est au cœur même d'un développement durable, comme le sont l'efficacité économique, la protection de l'environnement et la participation citoyenne. Quatre objectifs étaient énoncés dans la Stratégie pour résoudre cette problématique.

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

OBJECTIF 29

Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Accorder la priorité aux interventions auprès des clientèles les plus vulnérables que sont les enfants issus de milieux défavorisés, les travailleurs migrants et les sans-abri

La CDPDJ est un acteur majeur dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion fondée sur la discrimination. En préparant des avis portant sur des mesures pour contrer la pauvreté et réduire les inégalités sociales, en sensibilisant les différents acteurs aux effets de la pauvreté et de l'exclusion sur l'exercice des droits et en traitant les plaintes de discrimination, la CDPDJ pose des gestes concrets dans la lutte du gouvernement du Québec contre les inégalités socioéconomiques.

À titre d'exemple, la CDPDJ a produit en 2011, en collaboration avec la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, une vidéo informant les travailleurs migrants des lois qui protègent leurs droits au Québec. Elle a notamment publié un avis sur les chiens d'assistance comme moyen de pallier le handicap pour les enfants ayant un trouble envahissant du développement, déposé un avis sur la discrimination systémique à l'endroit des travailleurs migrants et participé aux travaux d'une table interministérielle sur les étudiants du collégial avec des besoins particuliers. Elle a par ailleurs rendu public le rapport intitulé *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*.

Régie des installations olympiques (RIO)

Consulter les organisations significatives du quartier sur les activités et les services qu'ils seraient utiles et possibles d'offrir à la population

Avec la création de l'Esplanade Financière Sun Life, en 2011, dont la programmation mise sur le sport, la culture et le développement durable, la RIO souhaite sensibiliser ses diverses clientèles aux principes du développement durable et, ainsi, en faire progresser le concept au sein de la société québécoise. De plus, étant situé au cœur de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, quartier aux prises avec certaines difficultés socioéconomiques, la RIO estime que l'organisation d'activités avec et pour la population du quartier est un élément important pour prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À cet égard, dans le but de concilier sa mission et ses relations particulières avec le milieu environnant, la RIO a organisé différentes activités et mené divers projets porteurs en collaboration avec des organisations du quartier. Par exemple, la programmation de l'Esplanade Financière Sun Life mise beaucoup sur la contribution et le savoir-faire des organisations des quartiers limitrophes afin de favoriser le développement local et d'y maximiser les retombées économiques. Ainsi, à l'été 2012, le tiers des organismes ayant participé à la programmation d'événements et d'activités provenait de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Commission de l'équité salariale (CES)

Renforcer le partenariat pour améliorer l'offre de service auprès des travailleuses et particulièrement des travailleuses non syndiquées, immigrantes et issues des communautés culturelles

La CES veille à l'implantation et au maintien de l'équité salariale dans les entreprises du Québec. Elle contribue à l'élimination de la discrimination salariale systémique pour les personnes salariées qui travaillent dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. Plusieurs de ces personnes salariées, qui sont majoritairement des femmes, se retrouvent dans des situations qui rendent le respect de leur droit à l'équité salariale plus précaire.

Dans le but de contrer ces situations, la CES a mis en place au cours des dernières années une panoplie d'outils de communication afin de sensibiliser les personnes salariées occupant un emploi majoritairement occupé par des femmes à l'importance de connaître leur droit en vertu de la Loi sur l'équité salariale et de s'en prévaloir. Ainsi, lors d'une importante campagne publicitaire ciblant les travailleuses, ces dernières étaient invitées à s'informer en visitant le site Web de la CES, en écrivant un courriel ou en téléphonant. Aussi, dès janvier 2011, la CES a créé une page destinée aux travailleuses, syndiquées ou non syndiquées, afin de les informer de leur droit à l'équité salariale. Au 31 mars 2013, la fréquentation de cette page atteignait environ 20 000 visites. En outre, la CES offre annuellement une douzaine de séances de formation, dont certaines en collaboration avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT). Elle offre aussi avec le Collectif des femmes immigrantes des ateliers qui permettent, entre autres, de sensibiliser des travailleuses non syndiquées, des immigrantes et des membres de communautés culturelles.

La CES compte aussi sur la précieuse collaboration de ses partenaires issus de tous les milieux, notamment le Comité consultatif des partenaires de la CES. Certains membres de ce comité sont des représentantes des personnes salariées syndiquées et non syndiquées. La CES possède aussi un Comité des travailleuses non syndiquées. L'apport de ces personnes est important, parce qu'elles aident la CES à mettre en place des moyens adaptés pour joindre les personnes salariées.

Ministère du Conseil exécutif (MCE)

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales

Le mandat confié au MCE à l'égard des communautés autochtones du Québec s'inscrit en lien direct avec un des aspects les plus fondamentaux du développement durable, soit la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'aide financière au développement de l'emploi et des entreprises ainsi que le soutien à des projets autochtones constituent l'axe d'intervention privilégié par le MCE pour accroître la richesse et créer de nouvelles infrastructures au bénéfice des communautés. Les répercussions

globales de ce financement sont cependant beaucoup plus larges. Elles se définissent en termes d'intégration communautaire, de justice sociale, d'équité économique et de préservation des diversités culturelles.

À titre d'exemple, différents projets (Maison des jeunes Obedjiwan, 475 202 \$, Bureau pour services sociaux Mingan, 406 571 \$, salle pour aînés Lac Simon, 221 500 \$, Centre communautaire de Wôlinak, 248 500 \$, Aréna Manawan, 1 M\$, aires de jeux communautaires à Natashquan, 130 022 \$) ont été financés par le MCE dans le cadre du volet « Infrastructures communautaires » du Fonds d'initiatives autochtones ainsi que du Fonds de développement pour les Autochtones. Au total, 28 340 548 \$ ont été investis dans la mise en place d'infrastructures communautaires entre 2008 et 2013. Ces investissements ont permis d'offrir des services à caractère social, culturel et communautaire et d'ainsi améliorer la qualité de vie et le mieux-être des communautés visées.

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Favoriser la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée en nombre suffisant pour le Québec en maintenant, voire en augmentant, les investissements en bourses de formation (maîtrise, doctorat et postdoctorat) et en bourses de carrière

Pour garantir la vitalité, le dynamisme et la pérennité de son système de recherche et d'innovation, le Québec doit compter sur une relève compétente et qualifiée et lui assurer un environnement adéquat de formation et de recherche, de même qu'un soutien financier adéquat. C'est pourquoi le soutien aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs, aux stagiaires postdoctoraux et aux chercheurs en début de carrière a toujours été dans les priorités des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ). Mieux encore, en raison des crédits de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) dédiés à la relève, les FRQ ont pu augmenter considérablement le nombre de bourses d'excellence et offrir du soutien à un plus large bassin de candidats. Il est à noter que ce soutien financier est considéré par les boursiers comme un facteur important ou très important pour la poursuite de leur programme d'études (données tirées d'un sondage auprès des boursiers des Fonds).

Concrètement, les FRQ ont accordé entre 2008 et 2013 quelque 6 750 nouvelles bourses de maîtrise, de doctorat, de postdoctorat, de carrière et de stages internationaux, auxquelles s'ajoutent quelque 1 450 bourses et stages de recherche en milieu de pratique. Ces bourses ont permis à des étudiants des cycles supérieurs et à des stagiaires postdoctoraux d'acquérir des compétences et des expériences de recherche dans des domaines ou des sujets prioritaires pour des organisations des secteurs privés, public et parapublic.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous

Le renouveau pédagogique a permis, entre autres, la mise en place de nouveaux programmes d'études et de divers parcours de formation au secondaire pour mieux répondre aux besoins diversifiés chez les jeunes. En plus d'adapter ces programmes d'études sur une base continue, le MELS a offert des formations au personnel scolaire en cohérence avec les priorités ministérielles répondant aux besoins exprimés par le réseau scolaire. Par ailleurs, le MELS assure le renouvellement des épreuves ministérielles et l'approbation du matériel didactique.

En 2009, le MELS s'est doté de la stratégie d'action *L'école j'y tiens! – Tous ensemble pour la réussite scolaire*, s'engageant ainsi à réduire le nombre d'élèves par classe dans les milieux défavorisés de l'enseignement primaire et à offrir un accompagnement personnalisé aux élèves du secondaire. Il a de plus maintenu l'affectation de personnes-ressources en adaptation scolaire, réparties dans toutes les régions du Québec, afin de former et d'accompagner le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Ces gestes visent à hausser à 80 % le taux d'obtention d'un premier diplôme à l'enseignement secondaire ou d'une première attestation d'études par les élèves avant l'âge de 20 ans, d'ici 2020. En 2010-2011, ce taux était de 74,3 %⁶.

Office des professions du Québec (OPQ)

Soutenir les ordres professionnels dans la négociation et la mise en œuvre des différentes ententes en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

L'OPQ, qui coordonne les travaux visant l'accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences et du droit de pratique ainsi que des métiers réglementés, a posé des gestes dans le but, notamment, de soutenir l'intégration sociale des personnes immigrantes. Elle a accéléré la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles pour ainsi leur permettre d'accéder plus rapidement au marché de l'emploi.

Dans la foulée de la volonté gouvernementale de créer un nouvel espace économique pour le Québec, l'OPQ a, à titre d'exemple, mis à la disposition des ordres professionnels et des autres organismes de réglementation des métiers, pour la période 2008-2012, une somme totalisant plus de 1,8 M\$ grâce au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) pour la négociation et la mise en œuvre

6 Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle une donnée est disponible. Cette donnée est provisoire. La donnée révisée de 2009-2010 se chiffrait à 74 %.

d'arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM). Les résultats des actions menées par l'OPQ à l'égard de chacun des volets de la Stratégie d'intervention gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre se sont ainsi traduits par des réalisations tangibles, mais également par la collaboration, l'appui aux ordres et à ses partenaires gouvernementaux ainsi que des analyses et études relatives à l'accès des personnes formées hors du Québec aux professions régies par le Code des professions.

Régie du cinéma (RCQ)

Maintenir et maximiser l'utilisation du potentiel de compétences du personnel pour favoriser la motivation et le sentiment d'accomplissement

Au cours des dernières années, la RCQ a positionné sa fonction Ressources humaines à un niveau stratégique en se dotant d'un cadre de référence pour consolider et améliorer les pratiques actuelles en matière de gestion des ressources humaines. À la suite de consultations auprès de l'équipe de gestion et du personnel, un plan directeur relatif aux ressources humaines a été élaboré en 2009 pour permettre de prioriser quatre fonctions à mettre de l'avant en cette matière : définition d'une nouvelle culture de gestion, gestion du changement, gestion des connaissances, incluant la gestion du rendement et le développement des compétences, et communication organisationnelle.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit que l'équivalent de 1 % de la masse salariale des employés doit être consacré à la formation. À cet effet, la RCQ a consacré en moyenne 4 % de sa masse salariale depuis 2010 pour l'éducation et le ressourcement de son personnel. Elle a ainsi dépassé largement l'objectif fixé par la Loi

Autorité des marchés financiers (AMF)

Maintenir les qualifications de son personnel

Dans le but d'offrir des formations adaptées aux besoins du personnel, la Direction de la formation et du développement organisationnel de l'AMF a organisé des rencontres de priorisation des besoins annuels en formation auprès de l'ensemble de ses gestionnaires. Des partenariats ont été créés avec des secteurs à l'interne afin de concevoir des formations favorisant chez les employés l'apprentissage d'une expertise donnée et la Direction des ressources humaines a ajouté une solution en ligne pour satisfaire aux besoins de formation des employés afin de répondre aux besoins croissants de sa réalité et d'offrir plus d'occasions de perfectionnement à chacun. Par ailleurs, la création d'un portail de formation « Espace développement » permet désormais aux employés de suivre leur profil de formation et de mettre à jour les compétences requises dans le cadre de leurs fonctions.

Depuis 2011, tous les employés peuvent lancer des activités de formation en ligne (accessibles du bureau ou de la maison), trouver des documents (virtuels) relatifs aux formations passées ou à venir, visualiser des présentations et partager des documents de

formation. Finalement, pour répondre aux besoins de formation en langue seconde, la Direction des ressources humaines propose plusieurs outils de formation à ses employés selon différentes formules (cours de groupe ou privé, accompagnement, formations personnalisées sur des situations professionnelles), en fonction des besoins de chaque personne et de l'évaluation de son niveau. Au 31 décembre 2012, le pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation au sein de l'AMF s'établissait à 4,40 %, soit une nette progression par rapport à 2009 (1,36 %).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Poursuite des activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec

Le MESS s'est engagé, à travers la mise en place de son PADD à poursuivre ses activités contribuant au développement de l'économie sociale du Québec. Le MESS a contribué au développement de la main-d'œuvre des entreprises d'économie sociale du Québec, notamment en facilitant la démarche de qualification pour le métier de préposé d'aide à domicile. Également, le MESS soutient les actions du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire. À titre d'exemple, la mise au point et la production d'outils de formation destinés aux gestionnaires d'entreprises d'économie sociale ont pu être réalisées grâce au financement accordé par le MESS.

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Favoriser l'attribution de contrats à des organismes d'économie sociale

Plan d'action 2008-2010 de développement durable

Cette action visait à évaluer les produits et les services qui pourraient faire l'objet d'un contrat avec des organismes d'économie sociale. En 2010, la SAAQ a confié le déchetage ultra confidentiel du papier rebut de son siège social à une entreprise d'économie sociale de Québec. De plus, elle a établi d'autres liens d'affaires avec d'autres organismes de ce type.

Plan d'action 2011-2015 de développement durable

Cette action a été poursuivie au Plan d'action 2011-2015 et a permis de mettre sous contrat les Ateliers Léopold-Desrosiers. Depuis 2013, cette action a été révisée et vise de manière plus générale à améliorer les pratiques en matière d'acquisitions et de gestion contractuelle en adoptant et en mettant en œuvre une politique d'acquisitions responsables. Cette nouvelle action est désormais sous l'objectif 6 de la Stratégie.



Annexe 1

Listes des exemples d'actions réalisées dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Orientation 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique
	Centre d'expertise des grands organismes (CEGO) ⁷	La mise en commun d'outils et le partage des expériences en matière de développement durable
	Ministère des Transports du Québec (MTQ)	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique
	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique
	Ministère des Finances du Québec (MFQ) Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)	Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable

⁷ Les organisations membres du CEGO sont la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), la Commission des normes du travail (CNT), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), la Régie des rentes du Québec (RRQ), Revenu Québec, Services Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
(suite OBJECTIF 1)	Musées de la civilisation de Québec (MCQ)	Élargir la diffusion d'information et l'intégration des pratiques respectueuses d'un développement durable aux visiteurs (clientèle) et aux partenaires du Musée
	Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ)	Présenter le concept et les principes de développement durable aux parties prenantes de la Caisse (grand public, déposants, locataires, etc.)
	Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ)	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique
	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Élaboration d'un Agenda 21 de la culture
OBJECTIF 2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	Institut de la statistique du Québec (ISQ)	Augmenter la production d'information statistique incluant les dimensions du développement durable au Québec
	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)	Développer, en concertation avec les autres Fonds québécois de recherche et les partenaires concernés, un indicateur de l'ampleur de la recherche québécoise effectuée sur les thématiques du développement durable
	Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)	Définir et intégrer, dans le document de soutien à la production du rapport annuel de gestion, une exigence en matière de développement durable
OBJECTIF 3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.	Société québécoise des infrastructures (SQI)	Favoriser le développement de nouvelles technologies écoresponsables
	Ministère des Transports du Québec (MTQ)	Élaborer et mettre en œuvre un cadre ministériel pour la priorisation de la recherche et de l'innovation favorisant entre autres le développement durable
	Société d'habitation du Québec (SHQ)	Promouvoir et soutenir l'innovation ainsi que les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation
	Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	Proposer de nouvelles approches pour les programmes en visant le support et la reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable
	Société des alcools du Québec (SAQ)	Encourager la recherche et le développement
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	Favoriser l'émergence de nouveaux produits et de façons de faire novatrices

Orientation 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé à la sécurité et à l'environnement.	École nationale de police du Québec (ENPQ)	Poursuivre et améliorer la diffusion d'information et l'offre de services favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel et des clientèles
	Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Plan d'action de développement durable 2008-2010 Intégrer une perspective de développement durable aux activités d'information et d'éducation en matière de sécurité routière en mettant en évidence les retombées des comportements responsables sur la route Plan d'action de développement durable 2011-2015 Améliorer l'approche de prévention dans les programmes de la Société
	Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Sensibiliser les jeunes au programme d'éducation à la prévention (Défi prévention jeunesse et Sécurité premier emploi) afin qu'ils adoptent des attitudes et des comportements sains et sécuritaires
	Musées de la civilisation (MCQ)	Intégrer une perspective de développement durable aux activités d'information et d'éducation en matière de santé publique en mettant en évidence les retombées des comportements responsables
	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Promouvoir et favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires chez le personnel et les clientèles du Ministère et réseau de la santé et des services sociaux en offrant des environnements alimentaires sains
OBJECTIF 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.	Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Réaliser et encourager la mise en place de mesures visant à améliorer la mobilisation des intervenants des divers milieux et à accroître l'efficacité de leurs actions au moment et à la suite des sinistres

Orientation 3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	Société des loteries du Québec (Loto-Québec)	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable
	Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable
	Autorité des marchés financiers (AMF)	Favoriser les achats écoresponsables
	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable
	Société des alcools du Québec (SAQ)	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable
	Commission de la construction du Québec (CCQ)	Élaborer un cadre de gestion environnementale qui permettra à la CCQ d'évaluer l'empreinte écologique de ses pratiques
	Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ)	Mettre en place des mesures de gestion environnementale des immeubles
	Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable
	Société québécoise des infrastructures (SQI)	Contribuer à la réduction des émissions de GES
OBJECTIF 7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.	Société des alcools du Québec (SAQ)	Accroître l'efficacité énergétique du transport
	Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ)	Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes
	Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs et l'écoconception
	Hydro-Québec	Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements
	Centre de recherche Industrielle du Québec (CRIQ)	Mettre en place une gamme de services en écoconception

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
(suite OBJECTIF 7)	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)	Mettre en place une gamme de services en écoconception
	Société d'habitation du Québec (SHQ)	Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires
OBJECTIF 8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.	Hydro-Québec	Augmenter la puissance de centrales hydroélectriques existantes
	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie
	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Promouvoir et soutenir les projets ayant recours à des énergies renouvelables dans les établissements afin de poursuivre et de bonifier le programme de réduction de l'énergie consommée.
OBJECTIF 9 Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	Intégrer des mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes du Ministère qui s'y prêtent
	Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)
	Investissement Québec (IQ)	Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable
	La Financière agricole du Québec (FADQ)	Inclure les mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturelles lors de la création des nouveaux programmes
	Autorité des marchés financiers (AMF)	Financer, grâce au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, des projets ayant un impact positif sur les affaires au Québec, en termes de responsabilité sociale
OBJECTIF 10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	Sensibiliser la clientèle à la certification de produits et de services facilitant l'exercice de choix de consommation responsables et élaborer des programmes de certification en ce sens
	Société du Palais des congrès de Montréal (SPCM)	Fournir les outils et le soutien nécessaires aux clients, fournisseurs et sous-traitants pour développer l'écoresponsabilité des événements

Orientation 4

Accroître l'efficacité économique

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	Aucun	Aucune action retenue
OBJECTIF 12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités

Orientation 5

Répondre aux changements démographiques

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)	Intégrer le développement durable aux considérations traitées dans le cadre de la consultation publique portant sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2012-2015
OBJECTIF 14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)	Valorisation du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
	Ministère de la Famille	Élaborer une norme consensuelle en matière de conciliation travail-famille applicable aux entreprises du Québec, en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec
	Conseil supérieur de l'éducation (CSE)	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales
OBJECTIF 15 Accroître le niveau de vie.	Autorité des marchés financiers (AMF)	Favoriser l'augmentation du niveau de vie des Québécois par la mise en œuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financier
OBJECTIF 16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.	Ministère des Finances du Québec (MFQ)	Instaurer des mesures pour accroître la productivité
	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)	

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
(suite OBJECTIF 16)	Société du Centre des congrès de Québec (SCCQ)	Mettre en place des activités contribuant à l'amélioration de la qualité des emplois, et ce, de façon écologiquement et socialement responsable
	Ministère de la Justice (MJQ)	Poursuivre la mise en œuvre de pratiques ou d'activités visant à maintenir et à développer les compétences du personnel
OBJECTIF 17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP)	Assurer une veille à l'égard des facteurs de risques qui influencent la situation financière d Fonds, d'ici le 31 décembre 2012
	Régie des rentes du Québec (RRQ)	Proposer des ajustements au Régime de rentes du Québec pour l'adapter aux nouvelles réalités et en assurer la pérennité

Orientation 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Mettre en œuvre des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole
	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)
	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	
	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux qui soutiennent le dynamisme territorial
OBJECTIF 19 Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Promouvoir la démarche gouvernementale de développement durable auprès du réseau de la santé et des services sociaux par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans le domaine
	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	Prendre en compte les principes de développement durable dans la mise en œuvre des politiques, des plans d'action et des programmes du Ministère en matière de développement régional et local

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
(suite OBJECTIF 19)	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)	Rencontre avec des acteurs du secteur agroalimentaire local, des MRC ou des régions pour susciter le développement de nouvelles appellations, sources potentielles de développement socioéconomique et identitaire, ainsi que de visibilité en milieu rural ou autochtone
	Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF)	Maintenir et renforcer au besoin l'approche d'analyse des plans généraux d'aménagement forestier selon la vision de développement durable sous-jacente à l'Entente
	Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) ⁸	Prendre les mesures et développer les activités nécessaires pour rendre accessibles les programmes de LOJIQ aux jeunes des milieux urbains et des régions, de même qu'aux jeunes autochtones
OBJECTIF 20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	Commission des relations du travail (CRT)	Augmenter la présence de la Commission en région
	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	Prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'efficience du réseau d'antenne
	Ministère de la Justice du Québec (MJQ)	Favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire
	Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)	Maintenir et augmenter la présence du Musée sur l'ensemble du territoire du Québec au moyen d'expositions itinérantes et d'activités éducatives ou culturelles hors musée

Orientation 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel
	Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)	Réaliser des études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable

⁸ Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) sont constitués de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, de l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse et de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles
	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	
	Hydro-Québec	Améliorer les méthodes d'intervention pour la maîtrise de la végétation en distribution afin de mieux protéger la biodiversité
OBJECTIF 23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts
	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	Conclure des engagements internationaux liés aux objectifs de développement durable
	École nationale de police du Québec (ENPQ)	Soutenir les activités visant le partage des savoirs policiers de la communauté internationale francophone
	Ministère du Conseil exécutif (MCE)	Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada

Orientation 8

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	Commissions des lésions professionnelles (CLP)	Permettre, sur les lieux de travail, la tenue d'activités dont les bénéfices iront à la communauté
	La Financière agricole du Québec (FADQ)	Faire connaître les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions
	Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)	Maintenir et augmenter si possible l'implication de bénévoles dans différentes activités du Musée
OBJECTIF 25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE)	Effectuer des consultations où des citoyens sont invités à se prononcer sur des enjeux en matière de santé et de bien-être

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
(suite OBJECTIF 25)	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)	Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation publique et des audiences publiques
	Société des traversiers du Québec (STQ)	Réviser les processus de concertation avec les communautés locales par les comités consultatifs régionaux (CCR)
	La Financière agricole du Québec (FADQ)	Participer à la planification et à la concertation au niveau régional

Orientation 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	Accorder la priorité aux interventions auprès des clientèles les plus vulnérables que sont les enfants issus de milieux défavorisés, les travailleurs migrants et les sans-abri
	Régie des installations olympiques (RIO)	Consulter les organisations significatives du quartier sur les activités et les services qu'ils seraient utiles et possibles d'offrir à la population
	Commission de l'équité salariale (CES)	Renforcer le partenariat pour améliorer l'offre de service auprès des travailleuses et particulièrement des travailleuses non syndiquées, immigrantes et issues des communautés culturelles
	Ministère du Conseil exécutif (MCE)	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales
OBJECTIF 27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)	Favoriser la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée en nombre suffisant pour le Québec en maintenant, voire en augmentant, les investissements en bourses de formation (maîtrise, doctorat et postdoctorat) et en bourses de carrière
	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous

Objectif	Ministère/organisme	Exemple d'action
OBJECTIF 28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.	Office des professions du Québec (OPQ)	Soutenir les ordres professionnels dans la négociation et la mise en œuvre des différentes ententes en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles
	Régie du cinéma (RCQ)	Maintenir et maximiser l'utilisation du potentiel de compétences du personnel pour favoriser la motivation et le sentiment d'accomplissement
	Autorité des marchés financiers (AMF)	Maintenir les qualifications de son personnel
OBJECTIF 29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)	Poursuite des activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec
	Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Favoriser l'attribution de contrats à des organismes d'économie sociale

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

7442-14-08

Juillet 2014